



Journée du Sage

SYLOA
LE 19 JUIN 2018

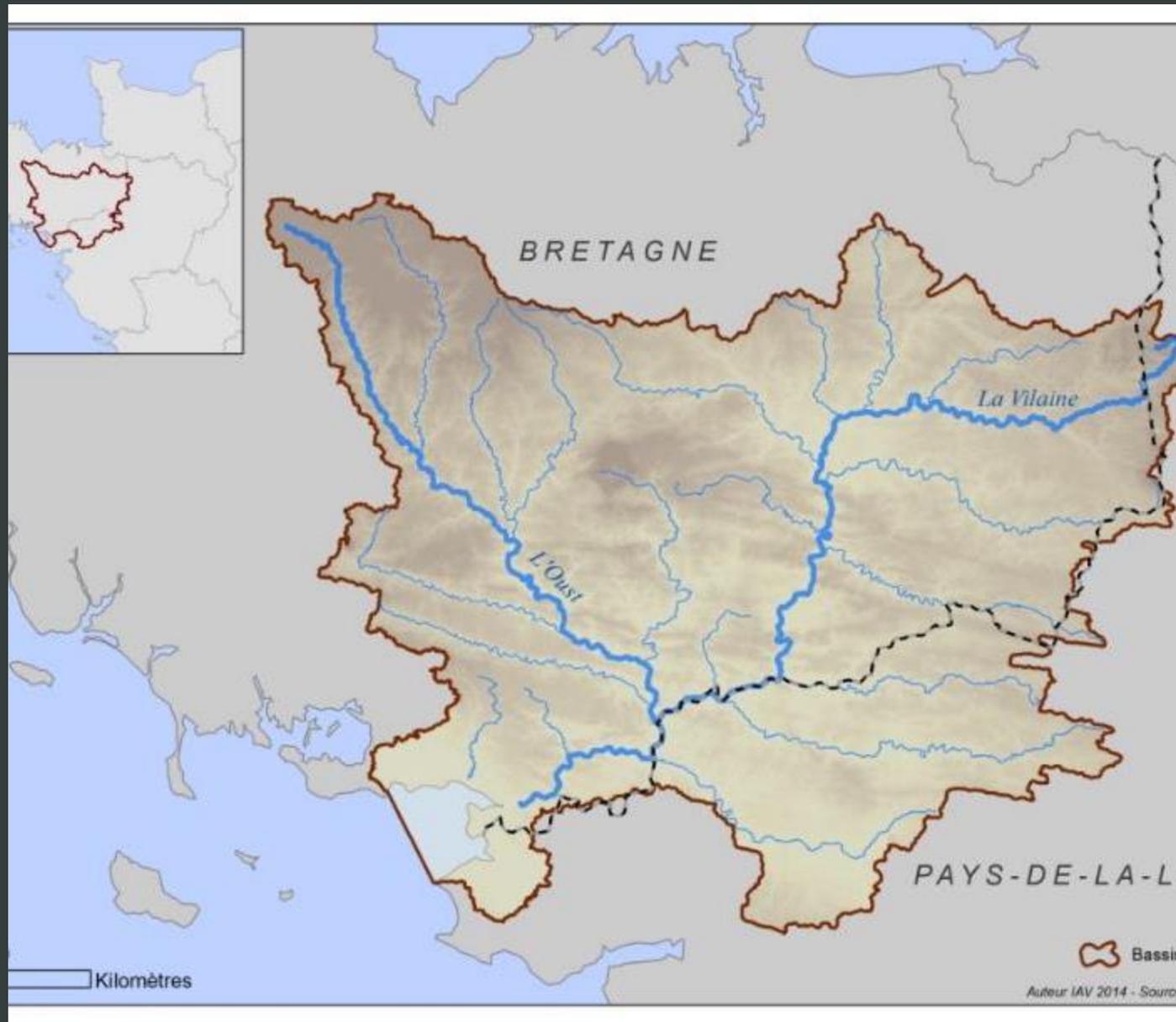


Plan de la présentation

- Situation du bassin versant de la Vilaine
- Principe et leviers d'actions pour lutter contre les pollutions diffuses agricoles
- Retour d'expériences d'opérateur local sur le Grand Bassin de l'Oust
- Les actions auprès des collectivités

Plan de la présentation

- Situation du bassin versant de la Vilaine
- Principe et leviers d'actions pour lutter contre les pollutions diffuses agricoles
- Retour d'expériences d'opérateur local sur le Grand Bassin de l'Oust
- Les actions auprès des collectivités



Situation géographique du bassin versant de la Vilaine

11 000 Km²

2 Régions, 6 Départements, 535 communes

12 600 kms de cours d'eau

22 sous-bassins versants

146 MECE, 25 MEPE

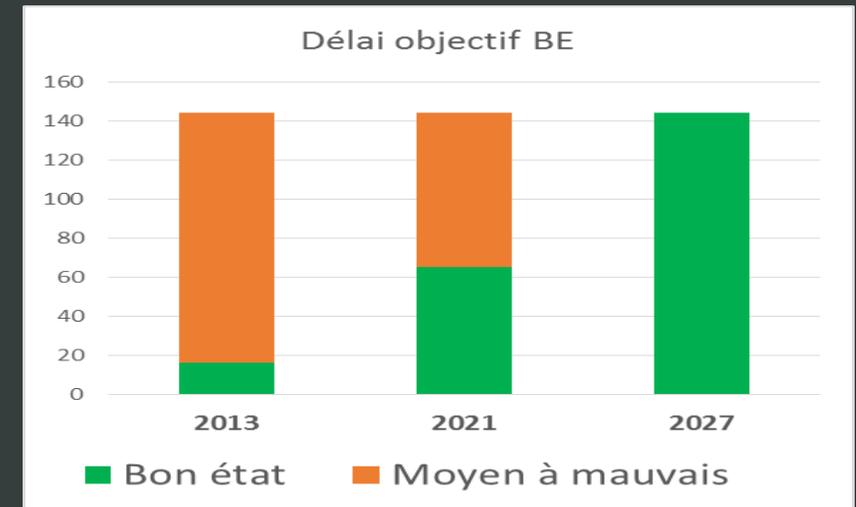
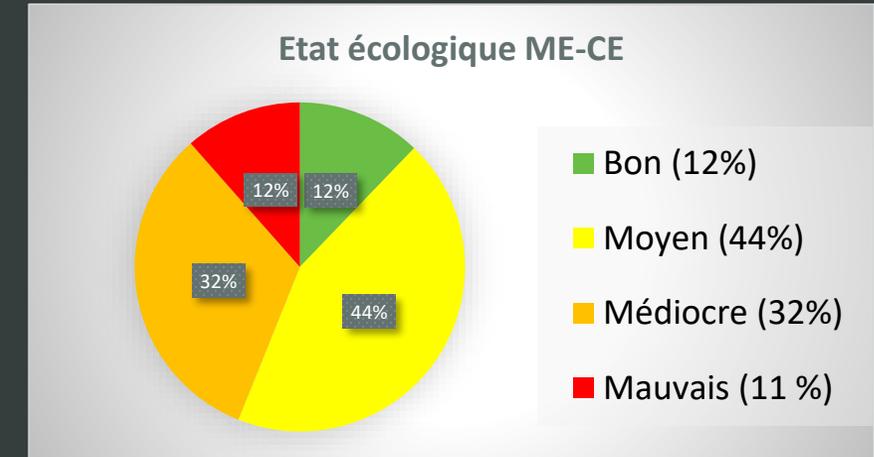
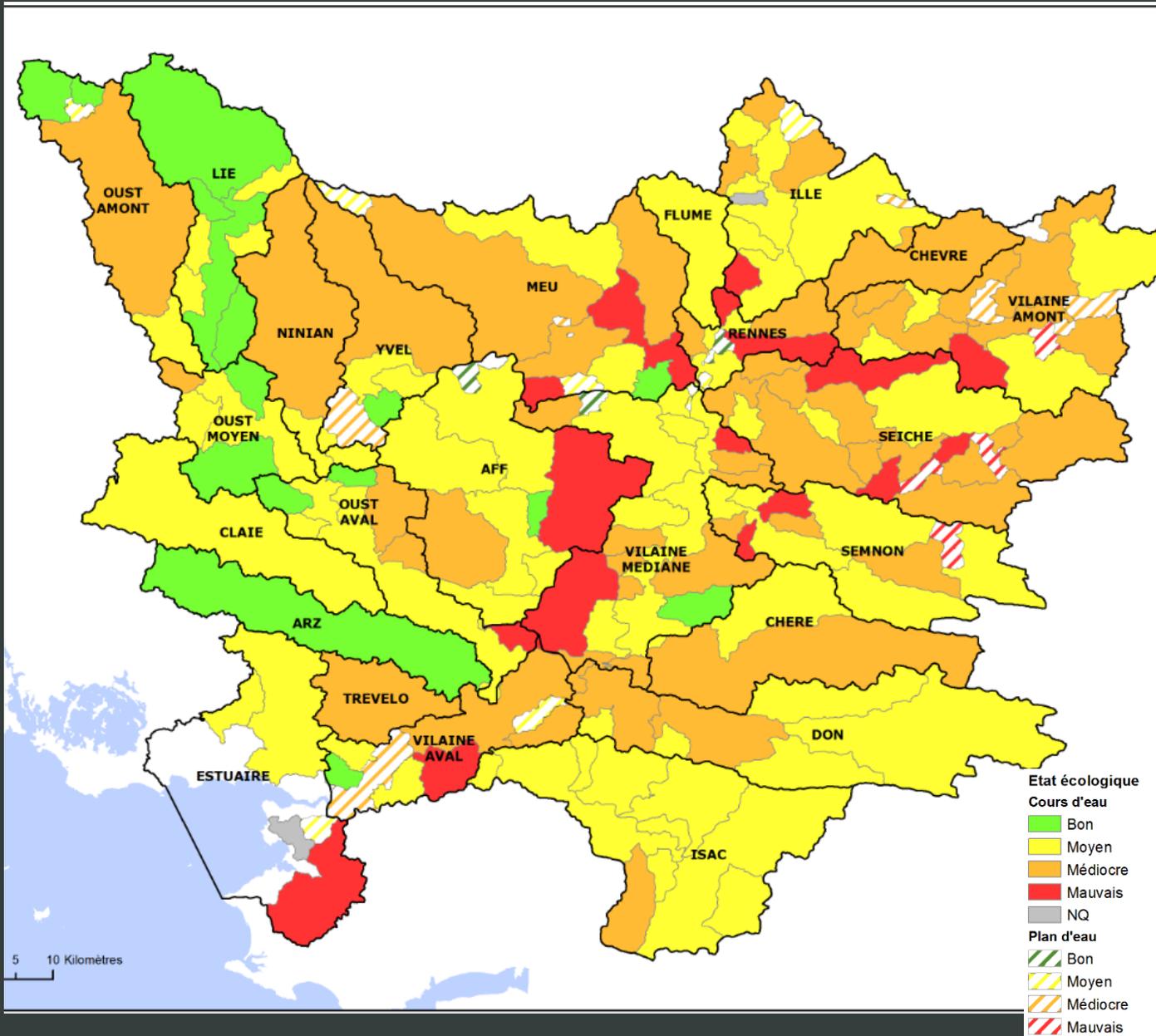
Un réseau d'opérateurs



- 16 structures porteuses de projet
- 22 contrats territoriaux

*Un principe défini par la CLE :
Rôle important des acteurs locaux agissant au plus près du terrain*

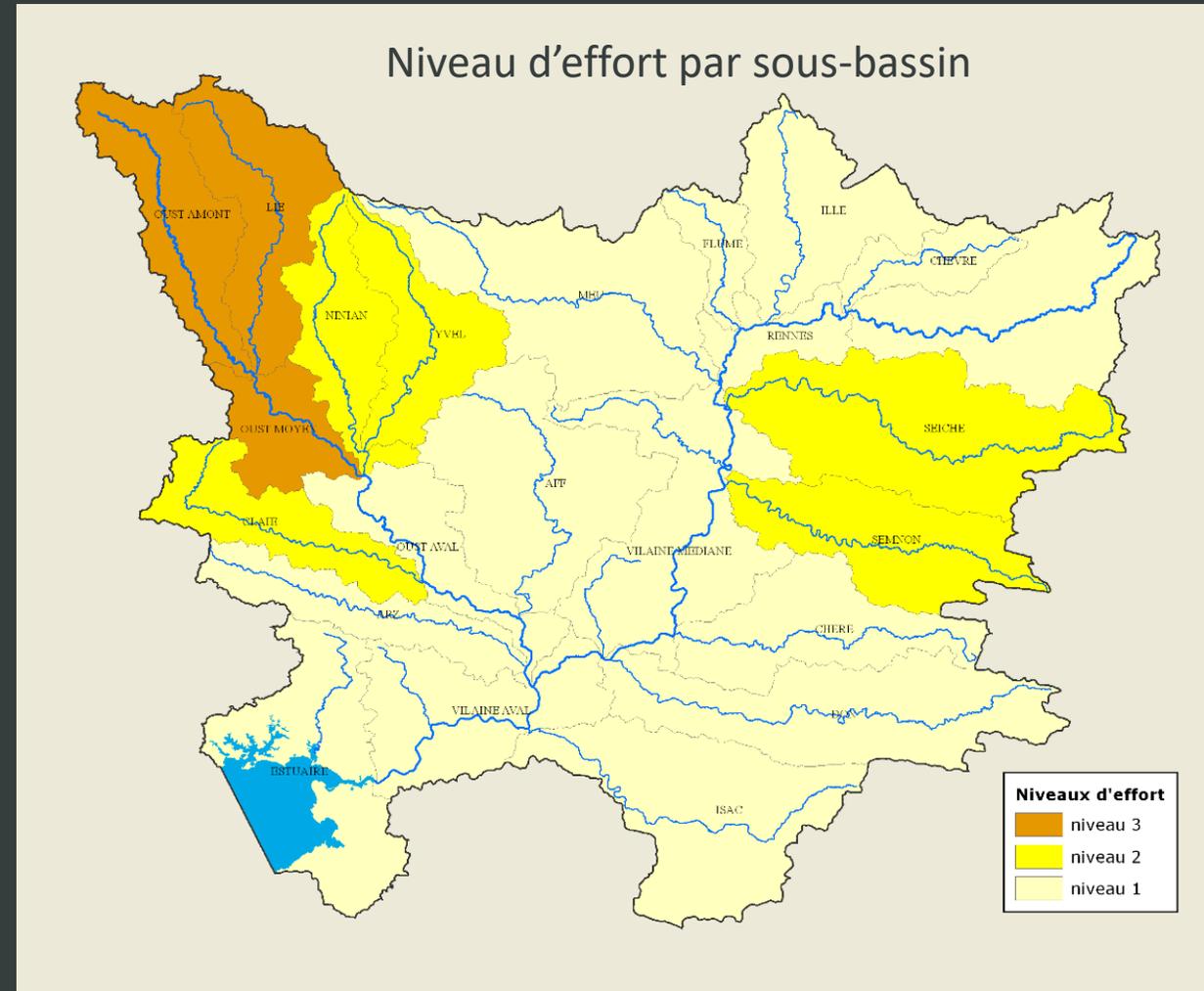
Etat écologique des masses d'eau



Les objectifs du Sage Vilaine

OBJECTIFS PAR PARAMÈTRE

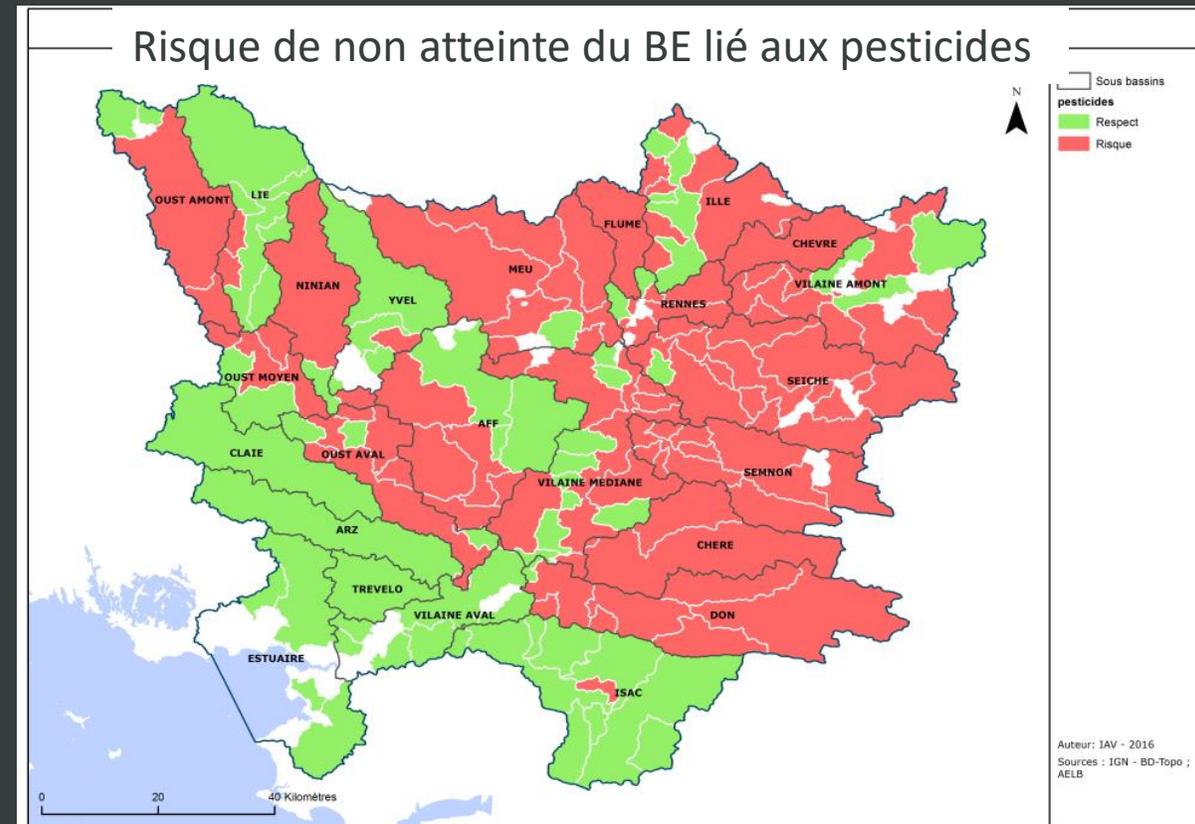
- Nitrates : diminuer de 20 % les flux arrivant en baie



Les objectifs du Sage Vilaine

OBJECTIFS PAR PARAMÈTRE

- Nitrates : diminuer de 20 % les flux arrivant en baie
- Pesticides : diminuer l'usage et la présence dans l'eau (objectif de 0,5 µg/l)



Plan de la présentation

- Situation du bassin versant de la Vilaine
- Principe et leviers d'actions pour lutter contre les pollutions diffuses agricoles
 - Nitrates
 - Pesticides
- Retour d'expériences d'opérateur local sur le Grand Bassin de l'Oust
- Les actions auprès des collectivités

L'agriculture sur le bassin versant de la Vilaine

ACTIVITÉ

- 12 000 exploitations, 25 000 Unité de Travail Agricole
- 865 000 hectares SAU,
- 1 million de bovins
- 2,4 millions de porcs
- 2,4 milliards € de production brute standard

USAGE ET IMPACT

- 700 Tonnes de produits phytosanitaires
- 14 000 Tonnes de flux de nitrates en baie de Vilaine soit :
 - l'équivalent de 1 400 camions de 30 tonnes d'ammonitrate
 - 11 millions € repartent à la mer

Actions agricoles dans les bassins versants

- Actions volontaristes
- Individuelles et collectives
- Visent à
 - assurer la viabilité économique
 - Limiter, voire améliorer, l'impact de leur activité sur la qualité de l'eau et des milieux dans le but d'atteindre le bon état écologique (qualité de l'eau, qualité des milieux).

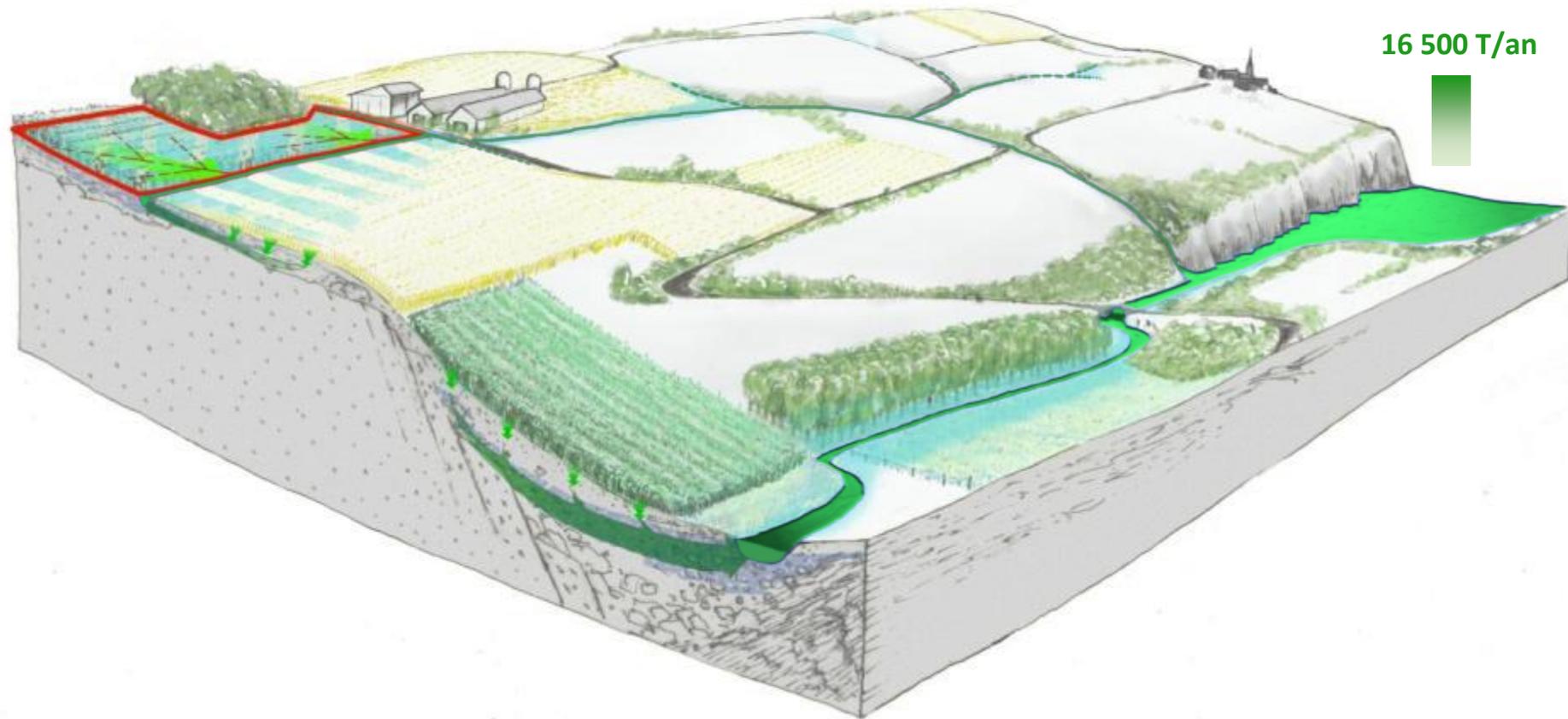
Opportunité d'actions volontaires

Des principes d'actions pour Nitrates

- Les principales questions
 - Quantité
 - Comment
 - Où
- Les leviers d'actions
 - Limiter les fuites d'azote à la parcelle
 - Augmenter le pouvoir épurateur du milieu

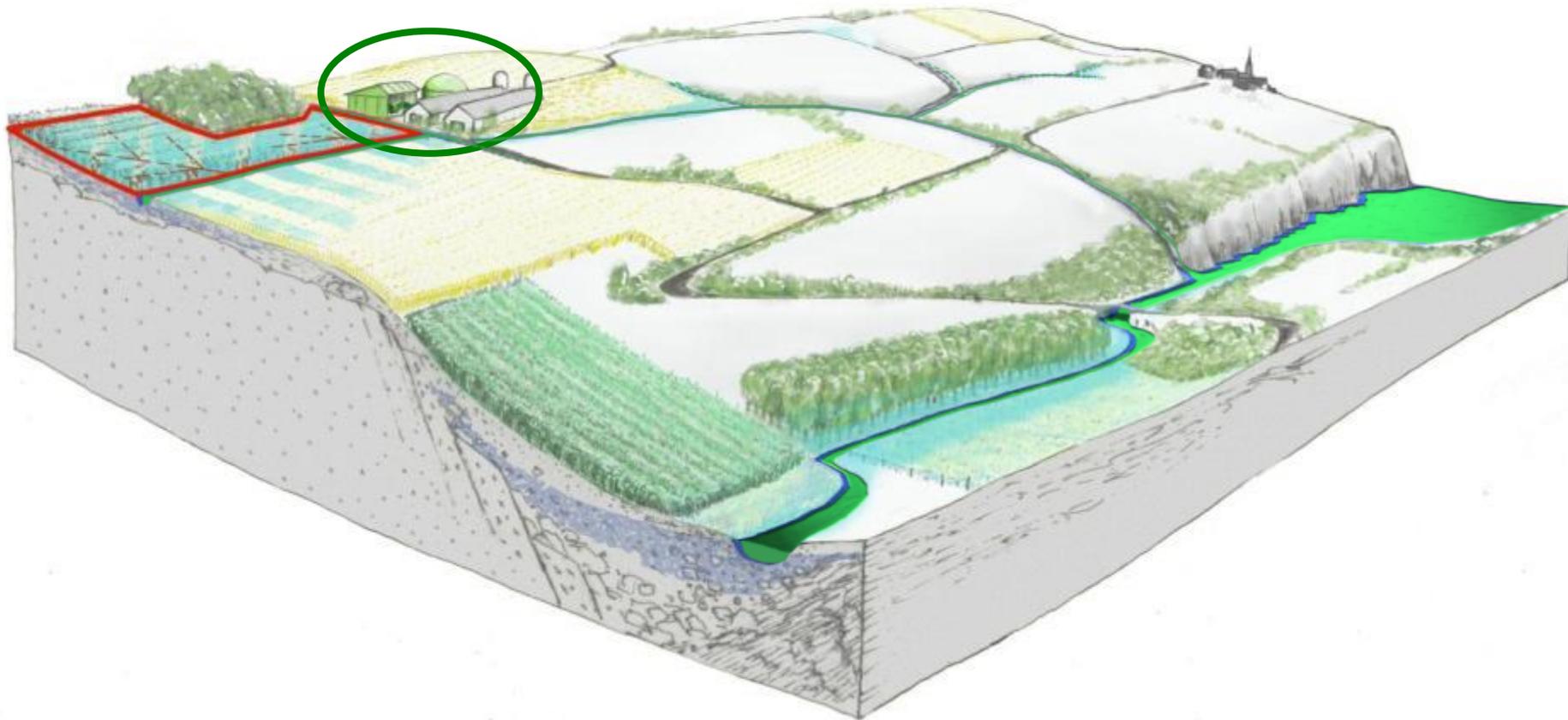


Des principes d'actions



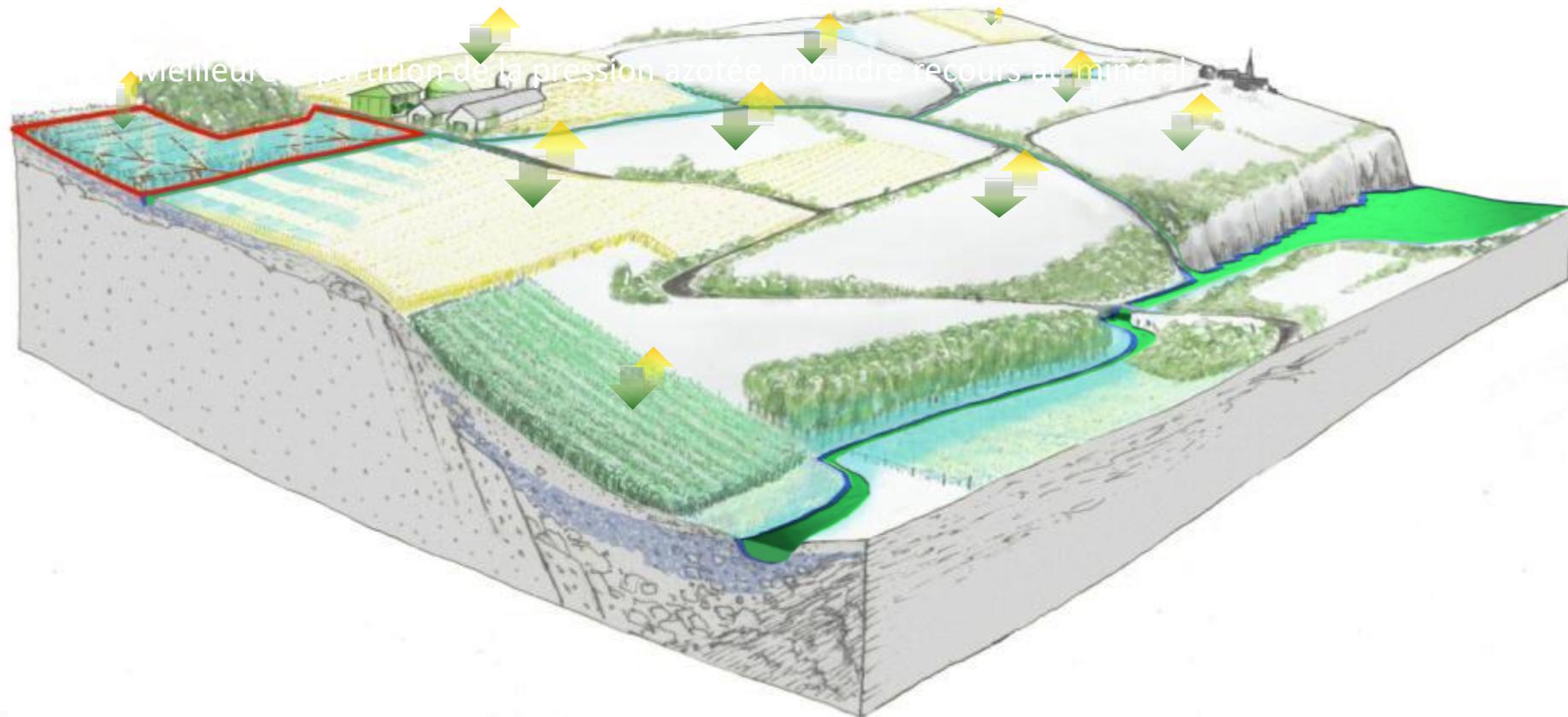
Des principes d'actions

- **Gestion des effluents :**



Des principes d'actions

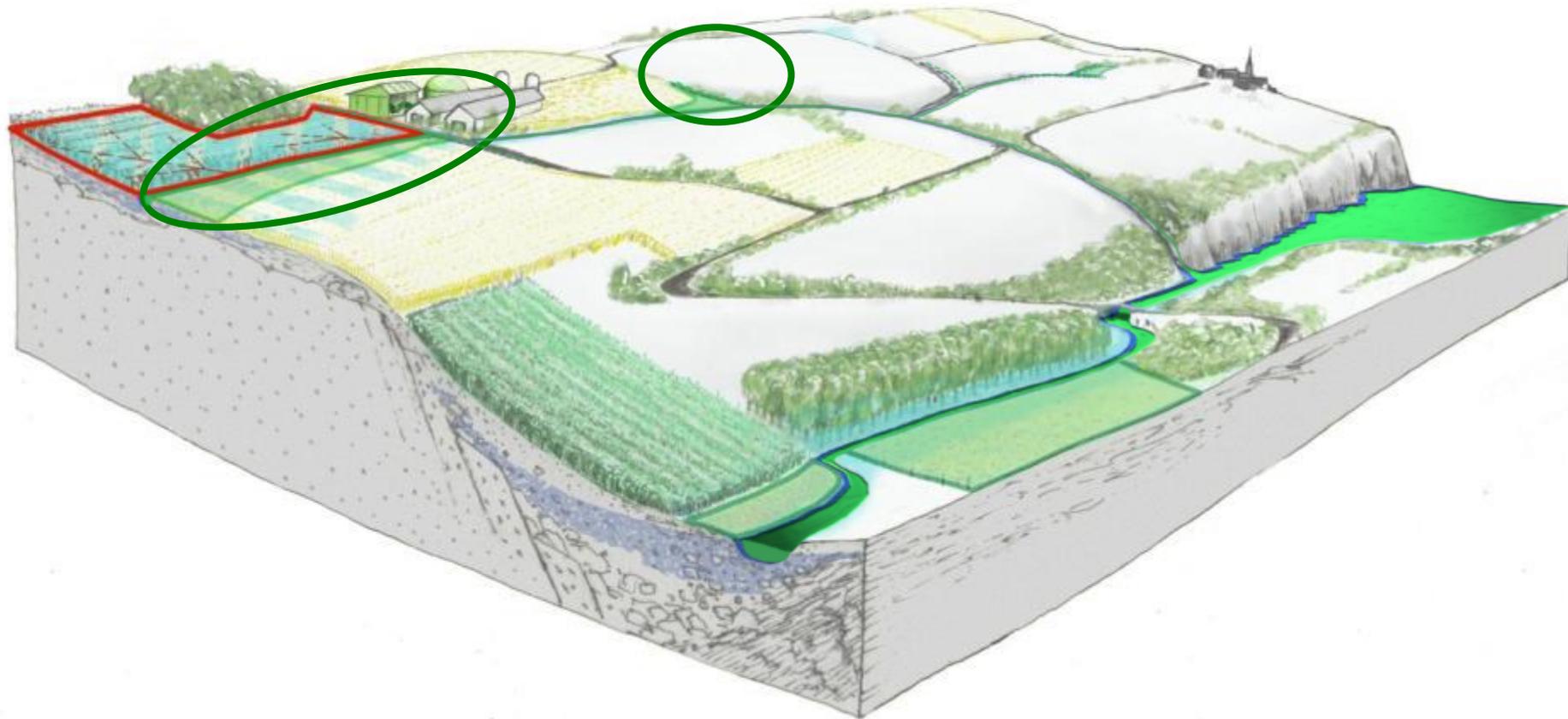
- **Amélioration des pratiques de fertilisation :**



Des principes d'actions

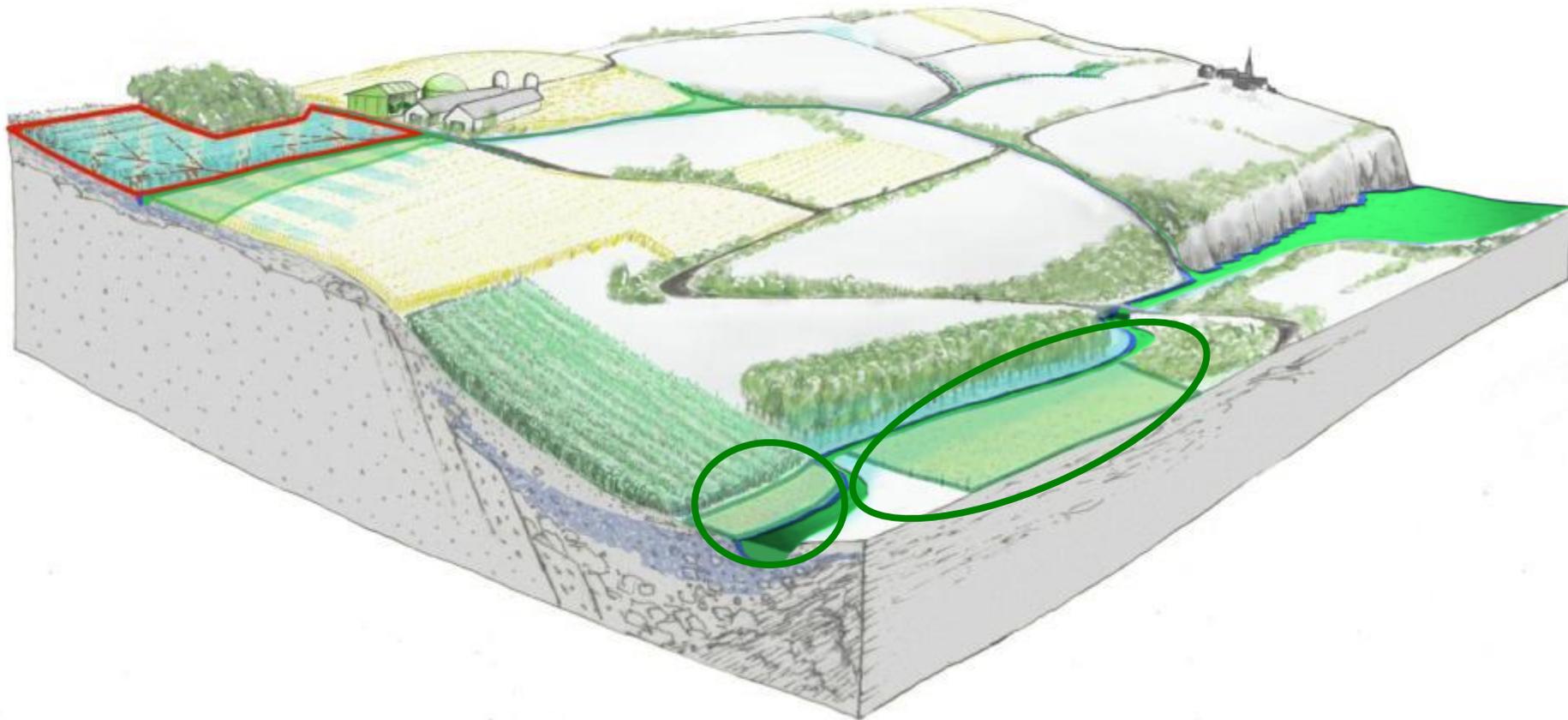
Reconquête des zones humides :

Mise en herbe et gestion adaptée



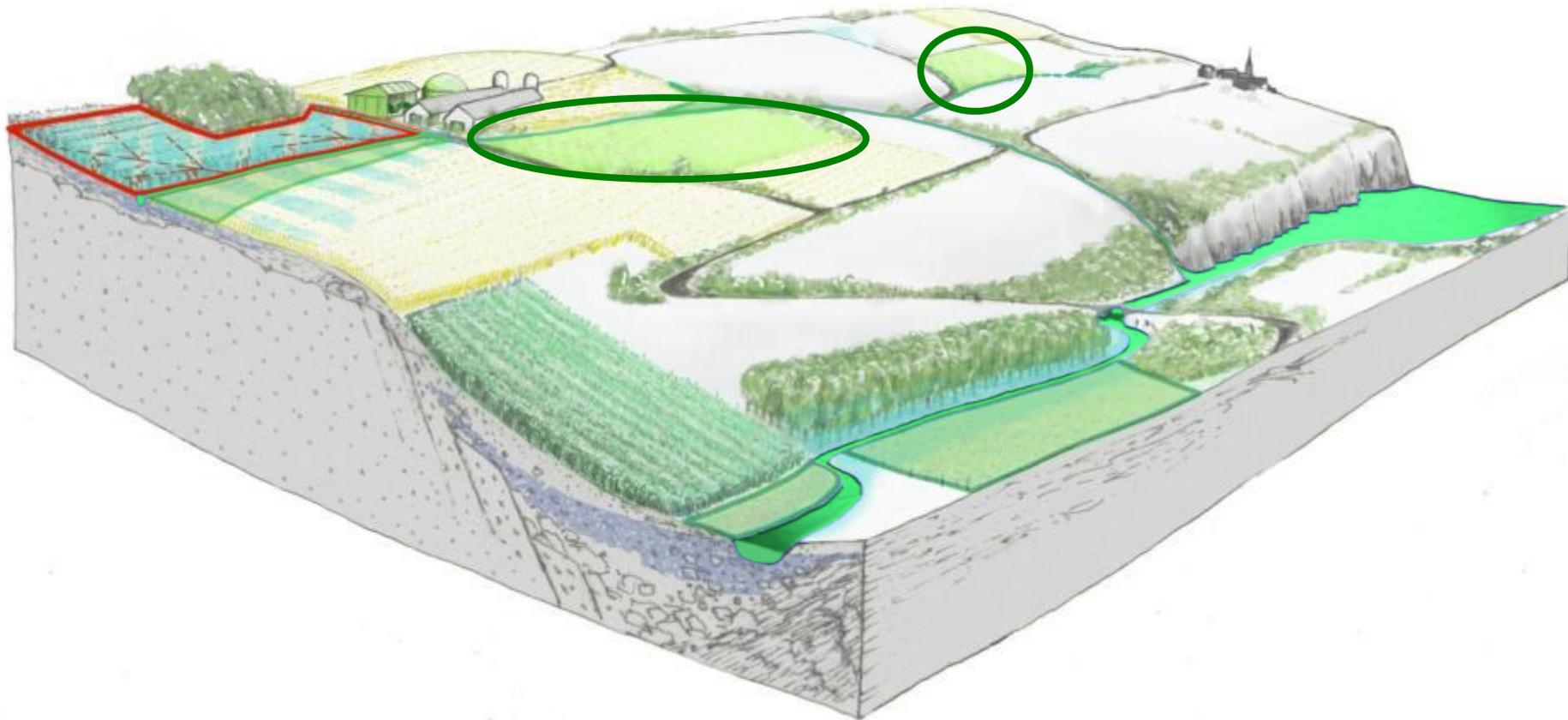
Des principes d'actions

- **Préservation des zones humides :**



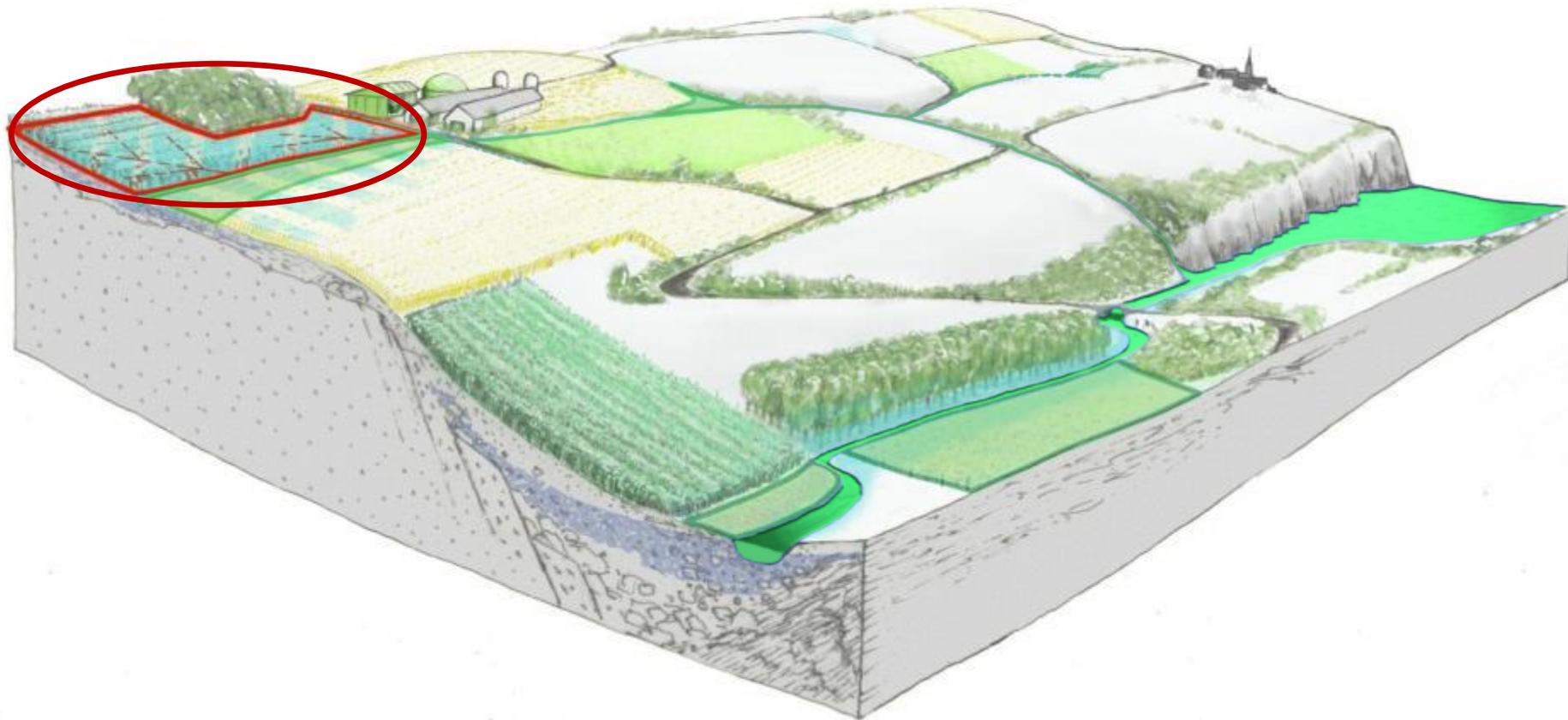
Des principes d'actions

- **Modification de la rotation / de la gestion des couverts :**



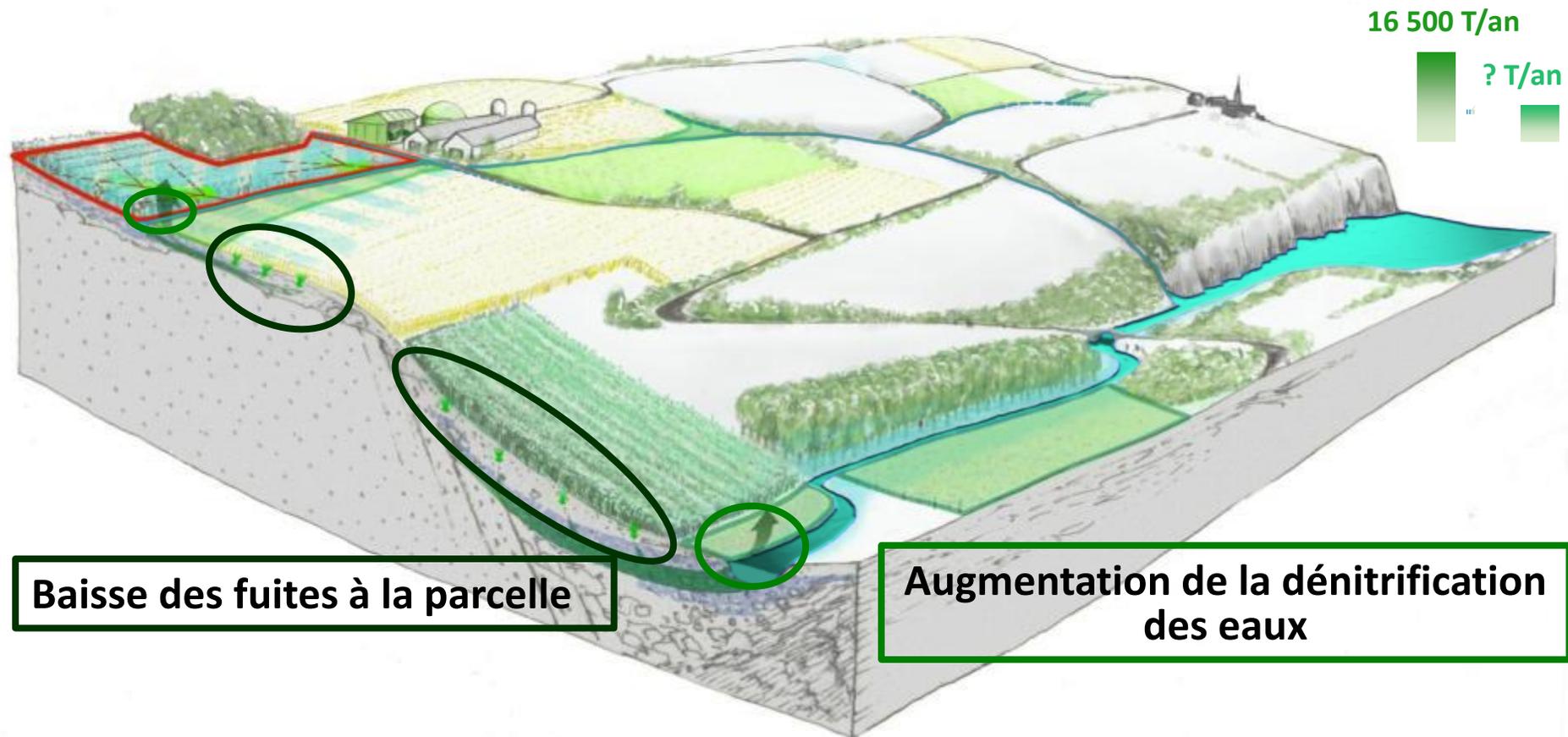
Des principes d'actions

- Efforts particuliers sur les parcelles drainées :



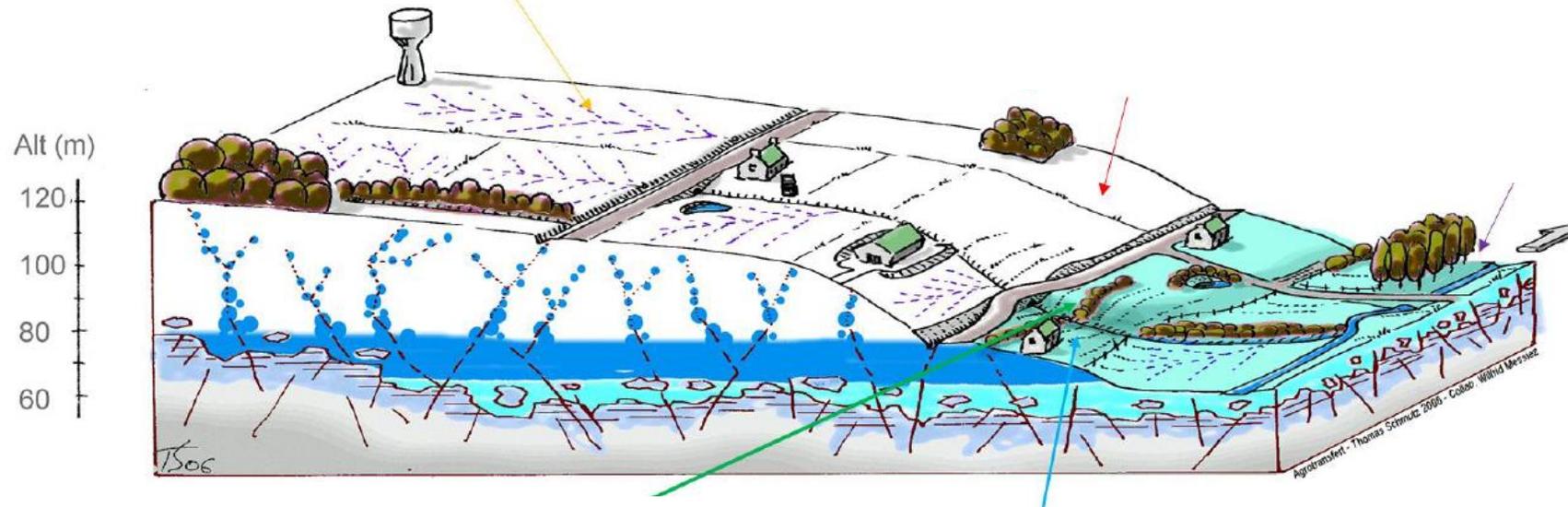
Des principes d'actions

- En agissant à la fois sur la pression, les pratiques, les couverts et le paysage

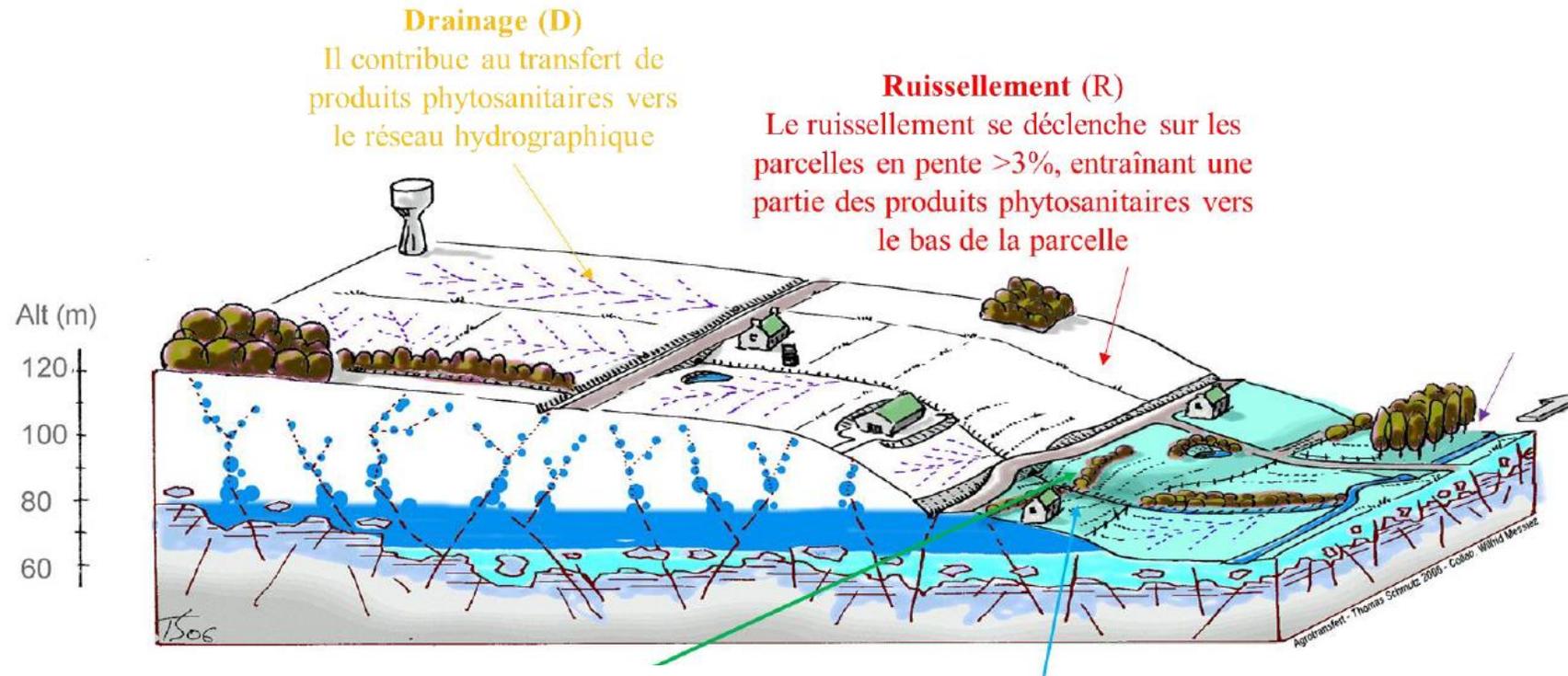


Les voies de contamination des eaux par les produits phytosanitaires

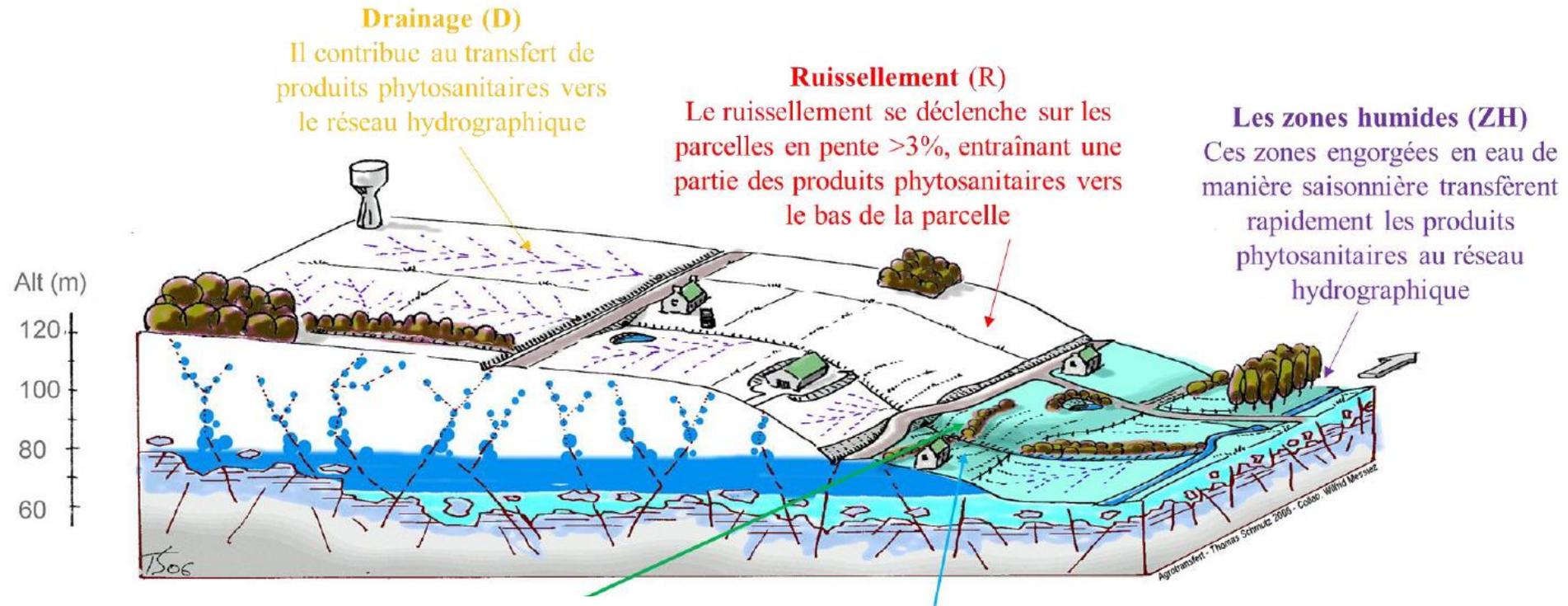
Drainage (D)
Il contribue au transfert de produits phytosanitaires vers le réseau hydrographique



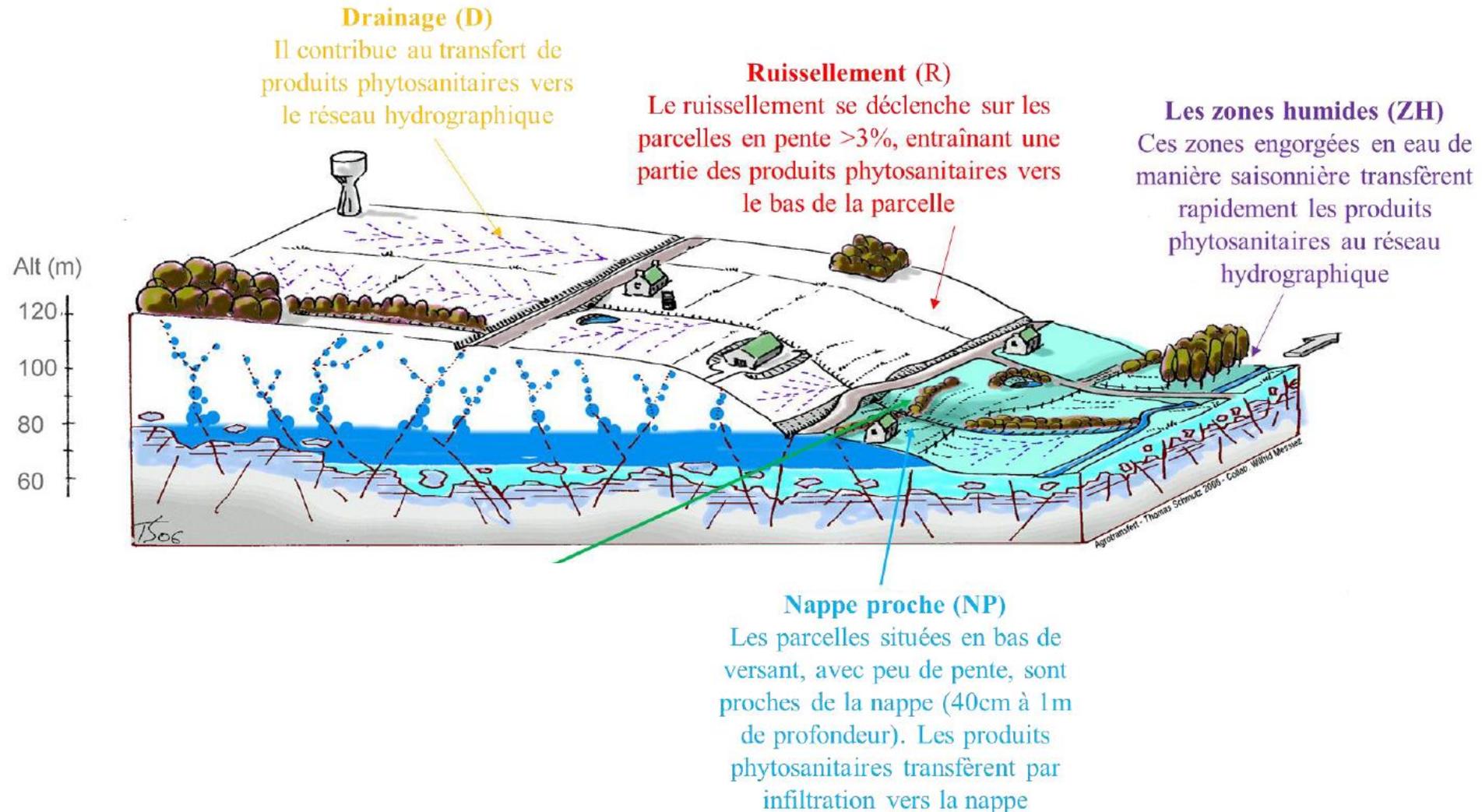
Les voies de contamination des eaux par les produits phytosanitaires



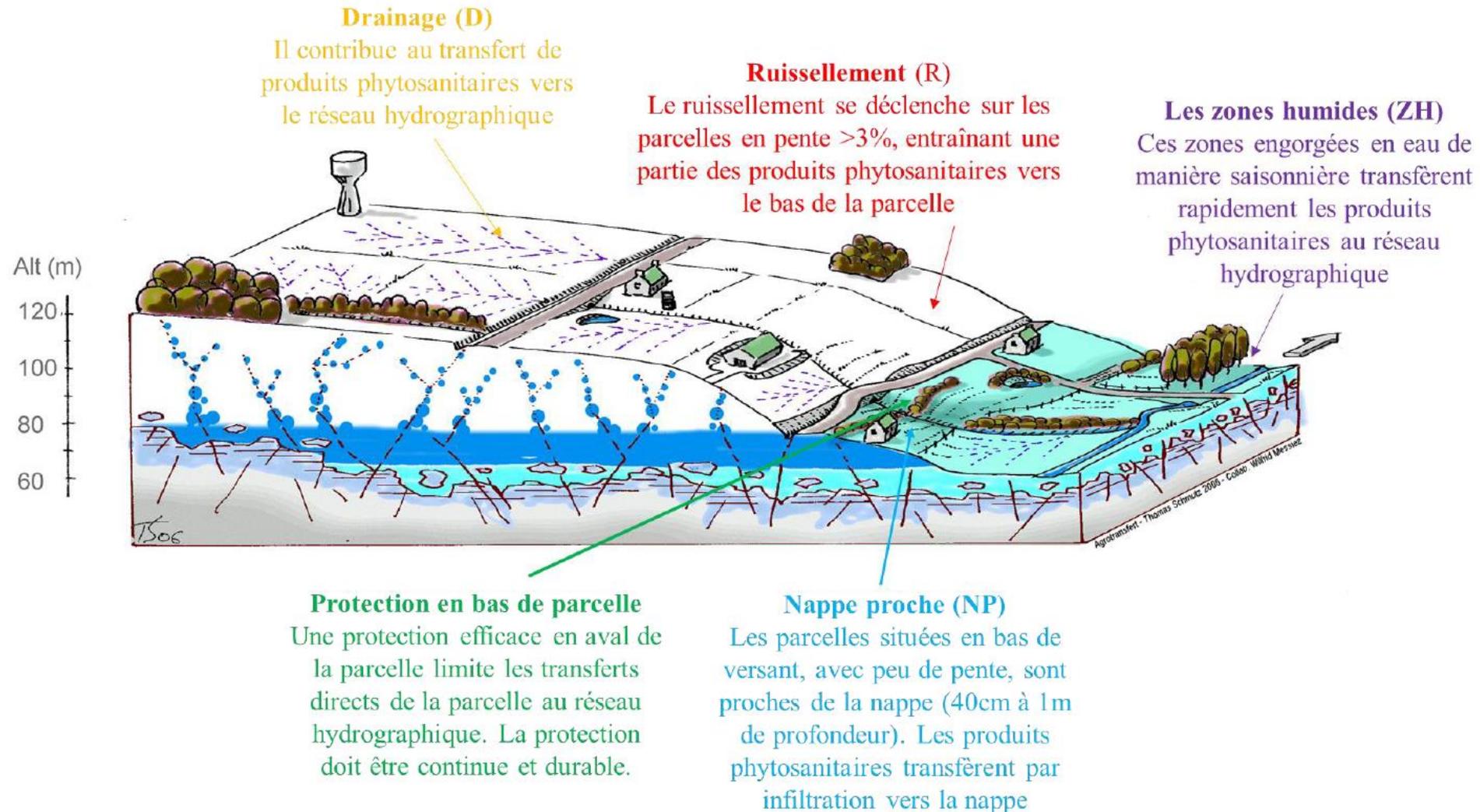
Les voies de contamination des eaux par les produits phytosanitaires



Les voies de contamination des eaux par les produits phytosanitaires



Les voies de contamination des eaux par les produits phytosanitaires

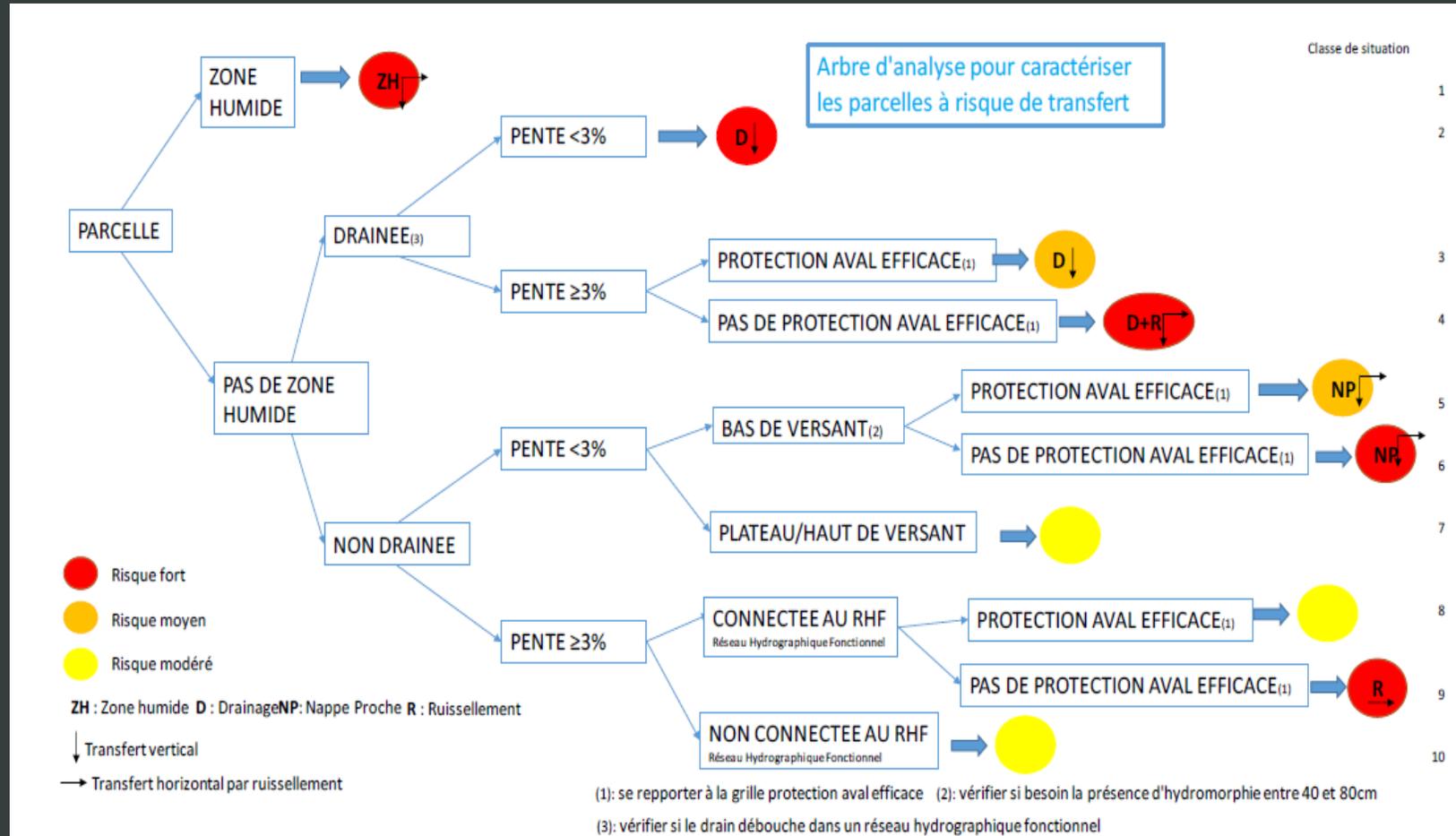


Classement des parcelles au risque de transfert des produits phytosanitaires

Critères:

- Zone humides
- Drainage
- Pente
- Position dans le versant
- Connection au réseau hydrographique fonctionnel
- Protection aval efficace

- Risque fort
- Risque moyen
- Risque modéré

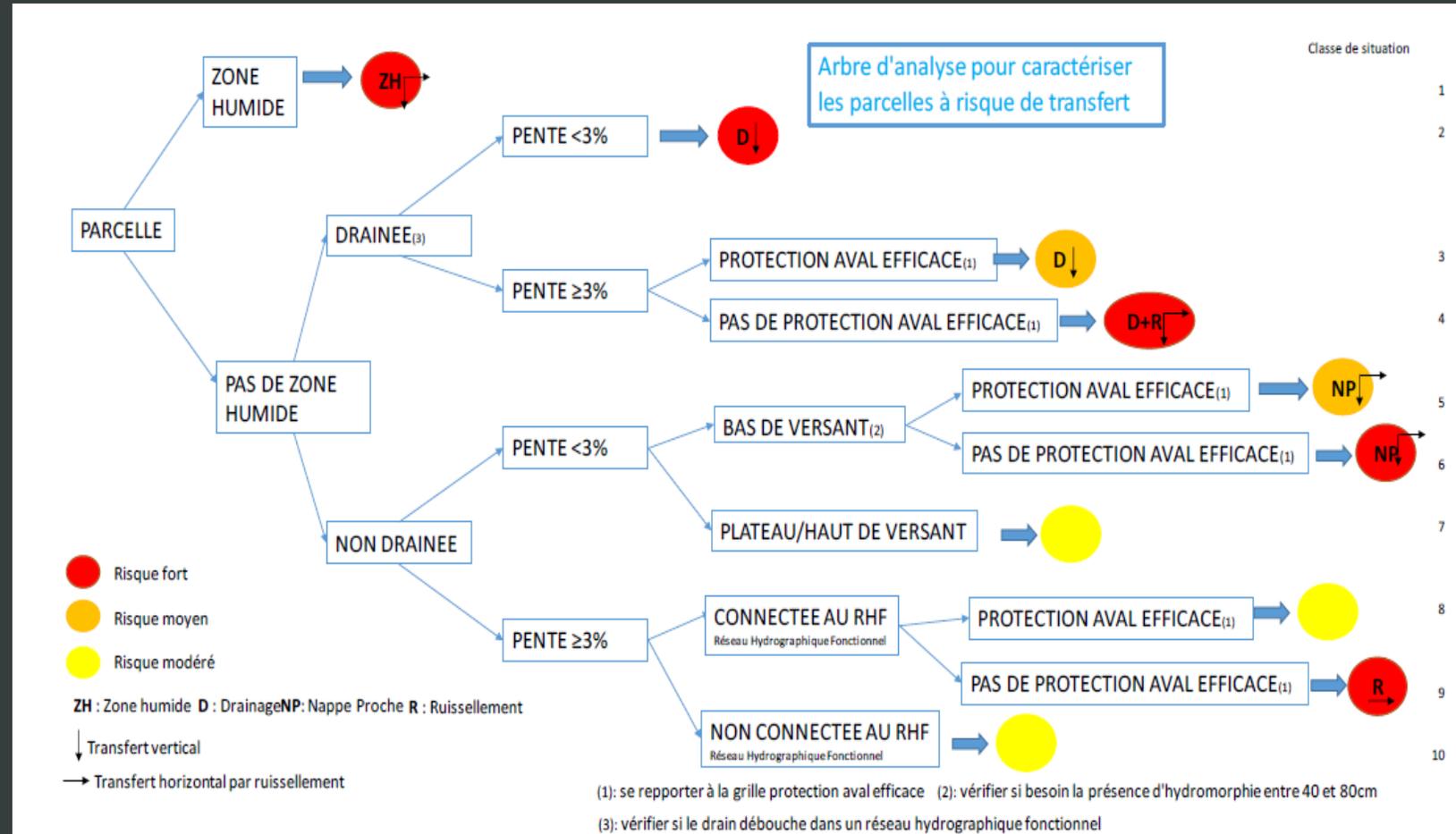


Classement des parcelles au risque de transfert des produits phytosanitaires

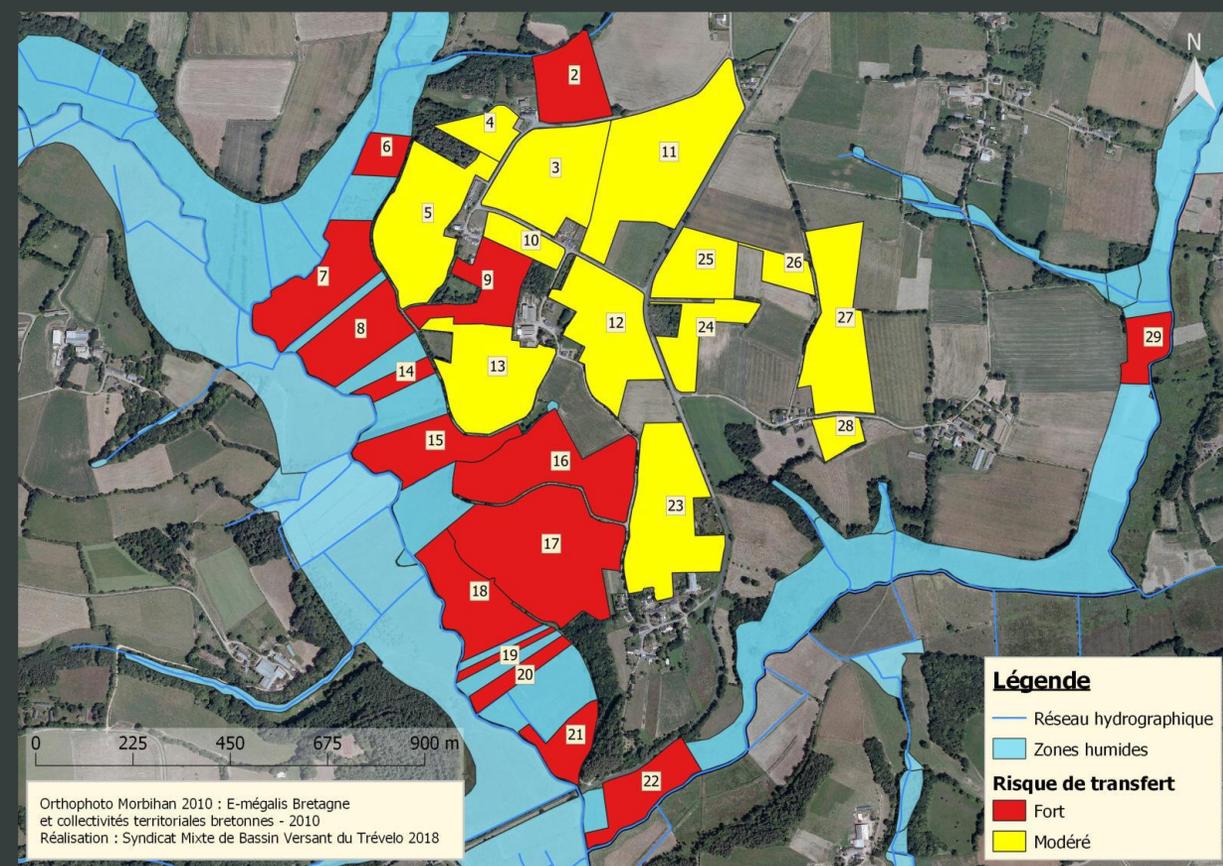
Protection aval efficace

		Distance au réseau hydrographique fonctionnel					
		> 200 m		20 à 200 m		< 20 m	
% pente		<5%	≥5%	<5%	≥5%	<5%	≥5%
Longueur de pente	< 50 m	0	0	0	1	1	2
	50 à 150 m	0	0	1	2	2	3
	> 150 m	0	1	2	3	3	4

Type de protection aval efficace Permanente et Continue	
0	Protection aval non nécessaire
1	Dispositif enherbé et/ou boisé 5 m* Talus, talus ceinture de bas fond
2	Dispositif enherbé et/ou boisé 10 m* Talus, talus ceinture de bas fond
3	Dispositif enherbé et/ou boisé 20 m* Talus, talus ceinture de bas fond
4	Redécouper la parcelle
	Dispositif enherbé et/ou boisé 30 m* Talus, talus ceinture de bas fond



Classement des parcelles au risque de transfert des produits phytosanitaires

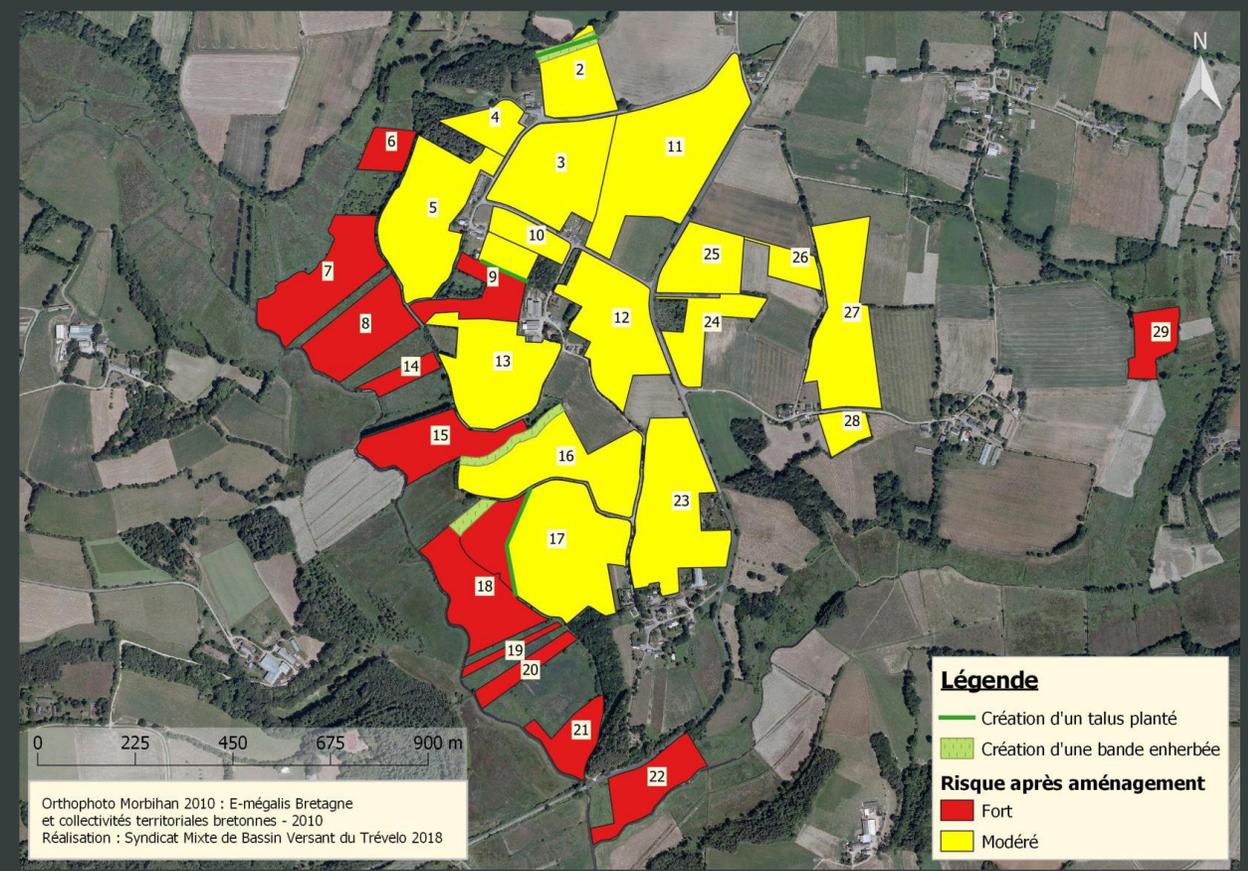
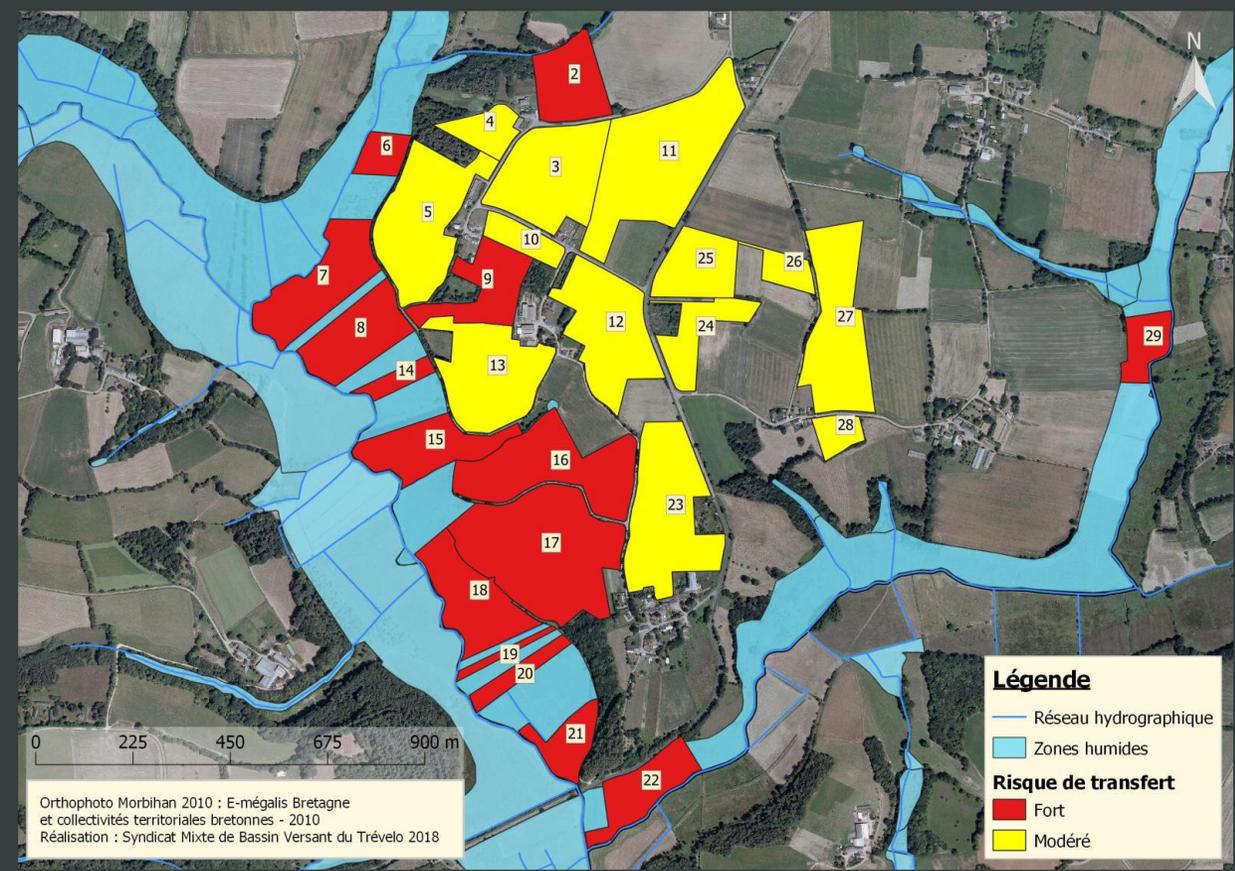


Préconisations

N°	classe de situation	Commentaires	Préconisations (créer, restaurer, maintenir)
1	1	Risque ruissellement	Regarnir haie/Redécouper parcelle
2	9	Risque ruissellement	Création talus planté ou BE 30m
3	10		
4	10		
5	10		Compléter talus planté
6	1		Maintenir pratiques actuelles
7	1		Maintenir pratiques actuelles
8	1		Maintenir pratiques actuelles
9	1	Risque ruissellement	Redécouper parcelle
10	8		
11	10		
12	10		
13	10		Regarnir haie
14	1		Maintenir pratiques actuelles
15	1		Maintenir pratiques actuelles
16	9	Risque ruissellement	BE 20m le long du CE + Comblir haie existante
17	1	Risque ruissellement	Redécouper parcelle ou BE ou prairie permanente en ZH
18	1		Maintenir pratiques actuelles
19	1		Maintenir pratiques actuelles
20	1		Maintenir pratiques actuelles
21	1		Maintenir pratiques actuelles
22	1		Maintenir pratiques actuelles
23	7		
24	10		
25	7		
26	7		
27	10		
28	10		
29	1		Maintenir pratiques actuelles

Classement des parcelles au risque de transfert des produits phytosanitaires ...

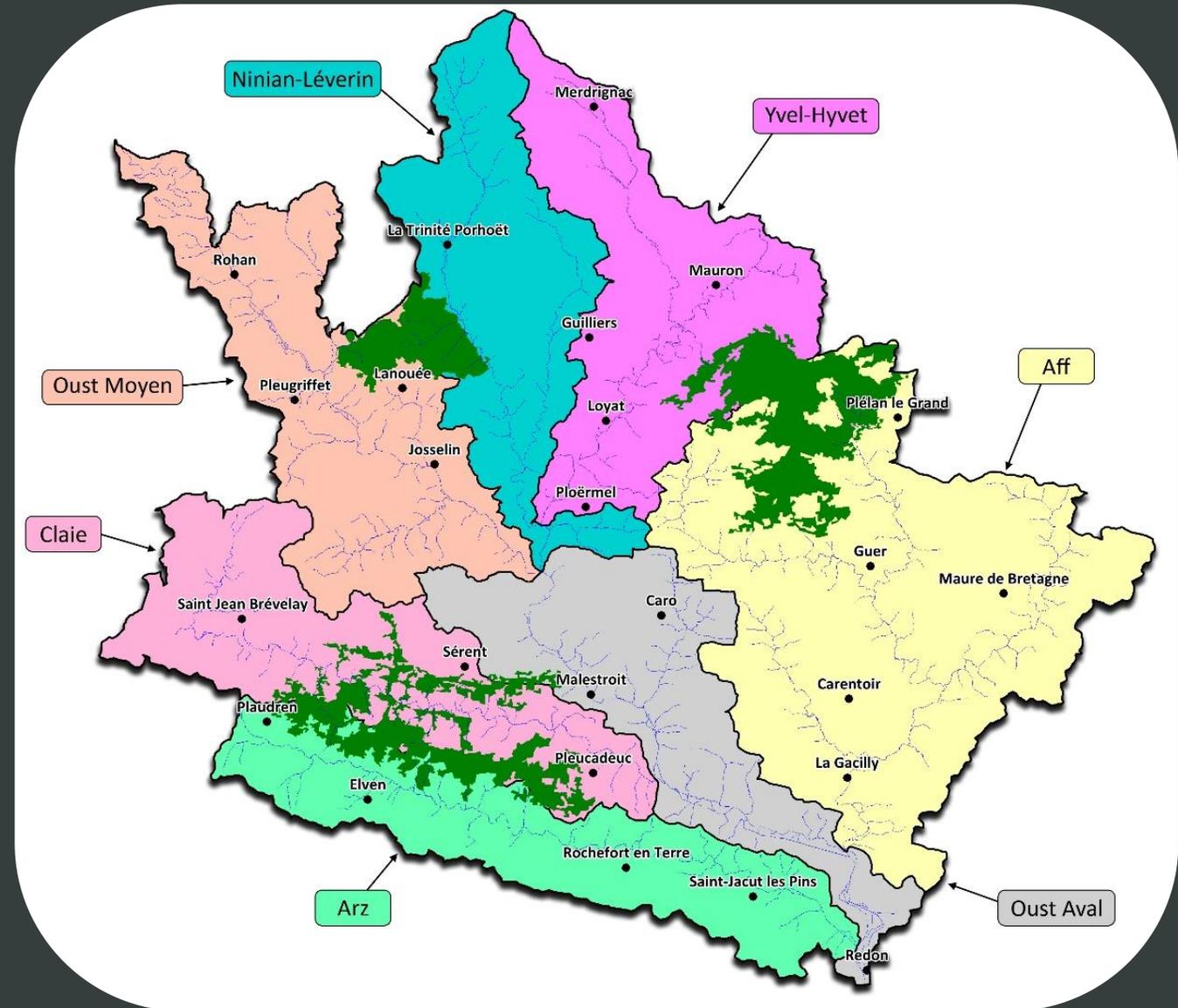
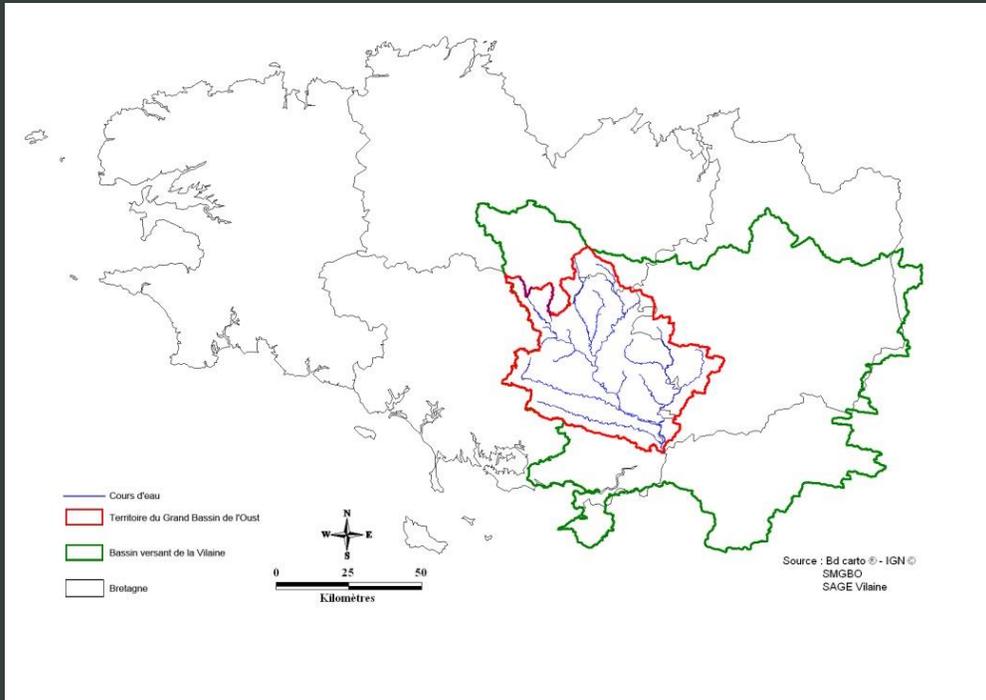
... après aménagement



Plan de la présentation

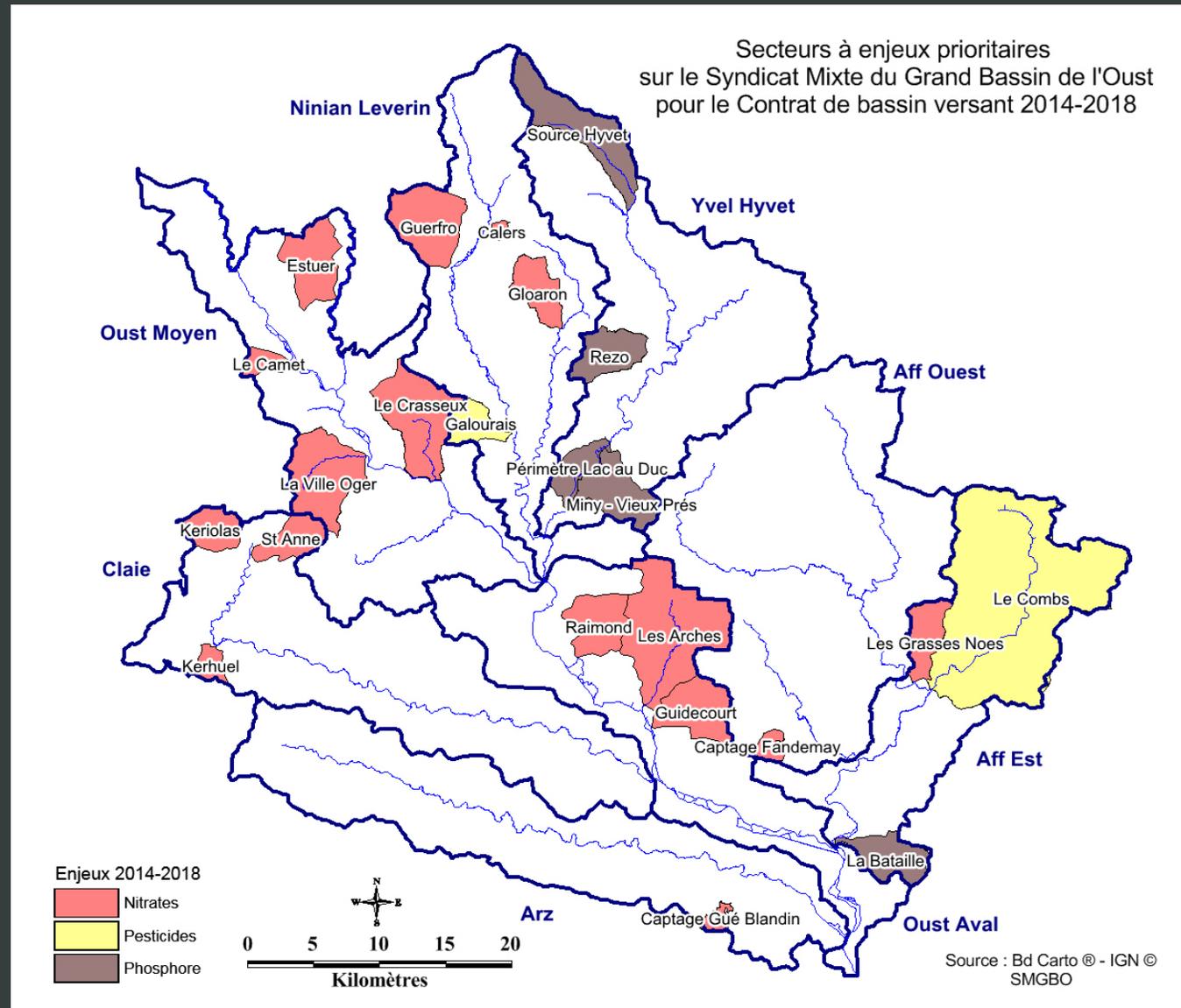
- Situation du bassin versant de la Vilaine
- Principe et leviers d'actions pour lutter contre les pollutions diffuses agricoles
- Retour d'expériences d'opérateur local sur le Grand Bassin de l'Oust
 - Les diagnostics phytosanitaires
 - Le bocage (programme Breizh Bocage)
 - Le désherbage mécanique
- Les actions auprès des collectivités

Le Grand Bassin de l'Oust



*7 bassins versants
122 communes sur 3 départements
156 500 habitants
170 000 hectares SAU
3 000 agriculteurs*

Les enjeux sur le Grand Bassin de l'Oust



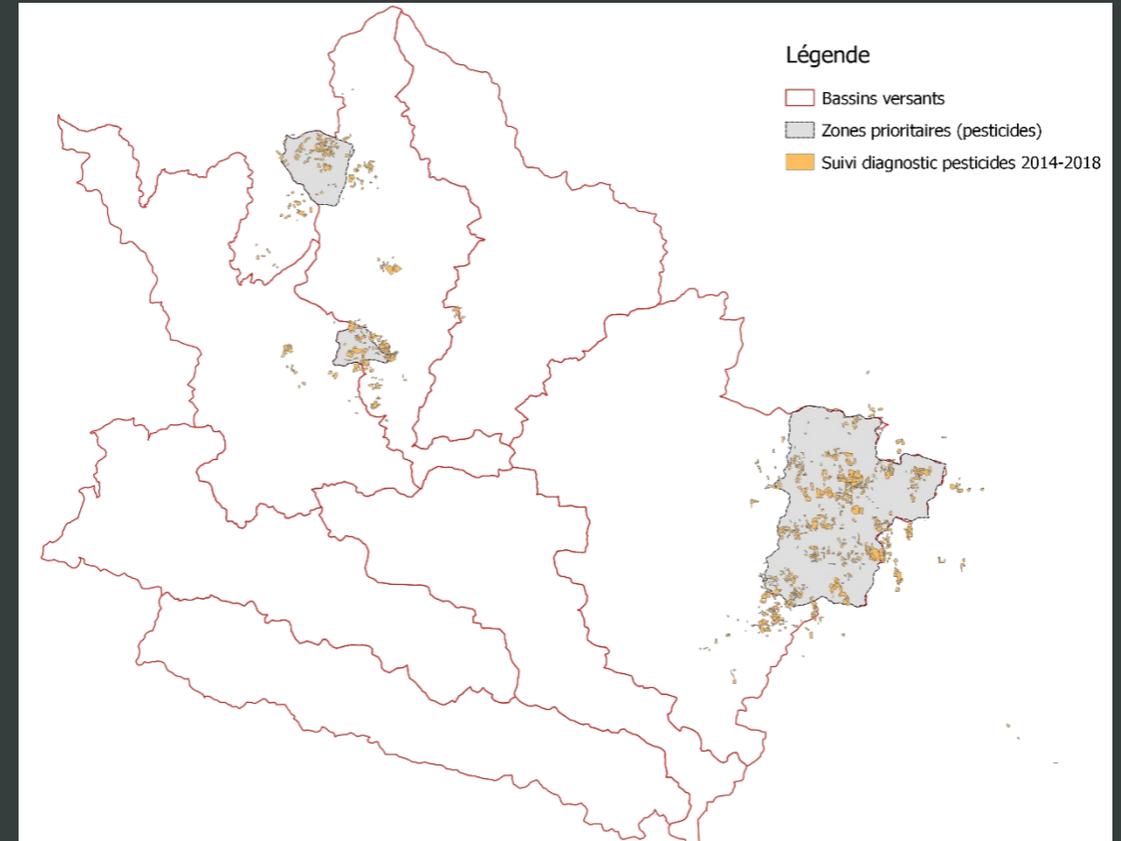
Les diagnostics phytosanitaires

1 – Réalisation du diagnostic



Les diagnostics sont réalisés chez les exploitants ayant au minimum 3 ha dans une zone prioritaire

47 diagnostics
3791 ha classés



Les diagnostics phytosanitaires

2 – Accompagnement suite aux diagnostics  Possibilité sur 3 ans

Diagnostiques 2014-2015-2016 : **35** exploitants sur les **40** se sont engagés (**87,5 %**)
Diagnostiques 2017 : les **6** sont en réflexion

37 % (17/46 agri.)
Engagés "Organisation paysagère"

Les actions réalisées

- Implantation de haies
- Réfection de talus
- Projet de création de talus
- Création de bande enherbée
- Maintien des zones humides en prairies
- Réflexion pour implantation bocage

95 % (21/22 agri.)
Engagés "Thématique pression"

Les actions réalisées

- Diminution de l'IFT
- Introduction de désherbage mécanique dans la stratégie de désherbage maïs
- Introduction de désherbage mécanique dans la stratégie de désherbage céréales
 - Entrée dans un groupe AEP « Comment réduire les herbicides »
 - Passage à l'Agriculture Biologique
 - Agriculteur qui s'est équipé d'une houe rotative et fait maintenant entreprise sur le territoire
 - Choix des variétés résistantes
 - Lutte biologique contre la pyrale

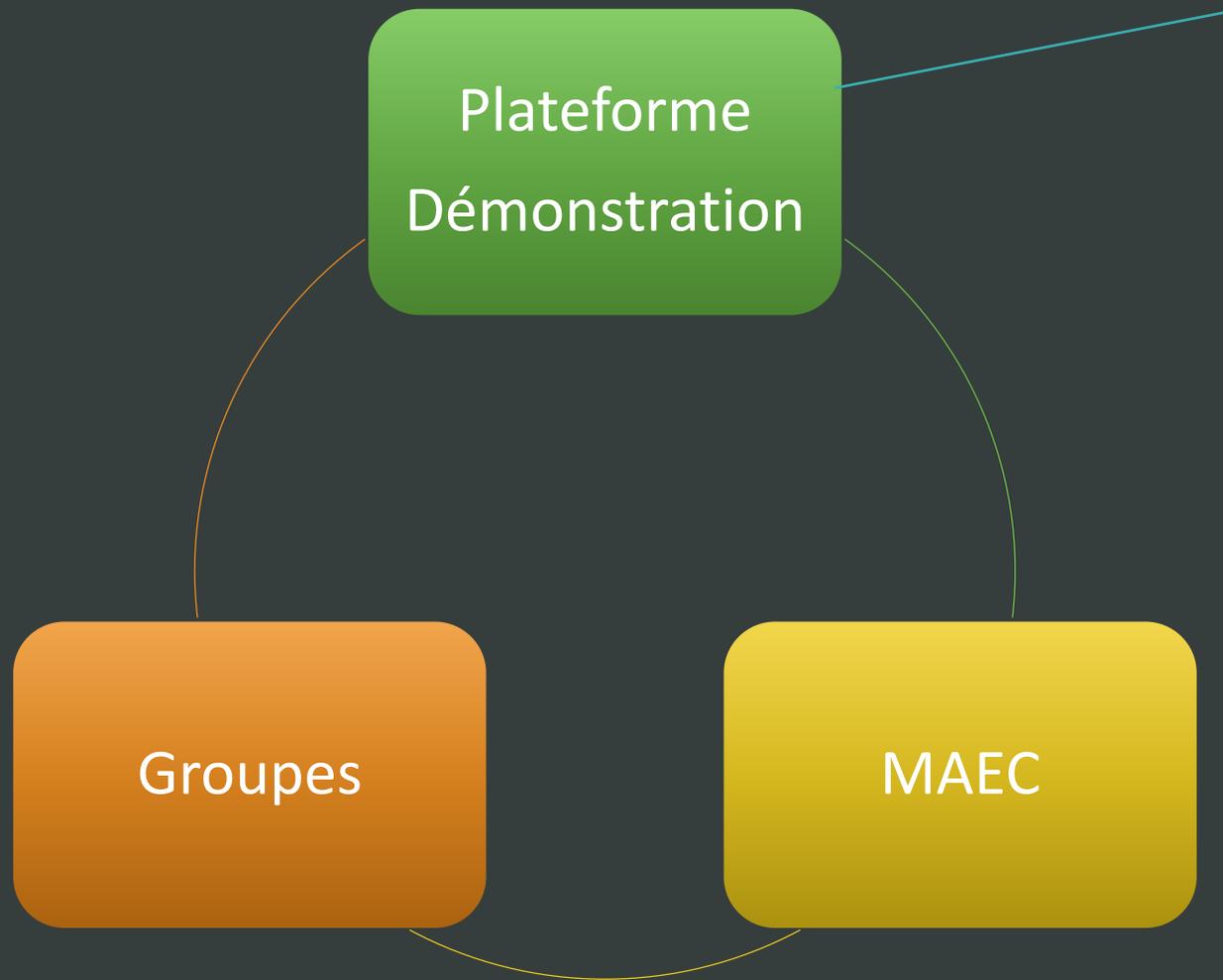
52 % (12/23 agri.)
Engagés « Gestion de l'assolement et Tech. culturales »

Les actions réalisées

- Baisse progressive de la part de maïs dans la SFP
 - Augmentation de la part d'herbe dans la SAU
 - Techniques culturales simplifiées utilisées particulièrement sur les cultures de printemps (semis du maïs en réparti pour limiter le ruissellement)
 - Signatures de mesures systèmes SPE 3
- Soit baisse progressive de la part de maïs dans la SFP
- Et augmentation de la part d'herbe dans la SAU
- Faux semis
 - Les cultures associées
 - Techniques culturales simplifiées

Les actions collectives

- *Désherbage mécanique*
- *Plateforme CIPAN*



- *Sans labour*
- *Désherbage mécanique*
- *Connaissance du sol*

BV	Aff	Ninian
MAEC Système	2 835 ha 32 EA	1 099 ha 11 EA
CAB/MAB	1 512 ha 27 EA	849 ha 17 EA
MAEC Unitaire	140 ha 9 EA	7 ha 2 EA
MAEC Bocage	22 284 ml 6 EA	6 802 ml 2 EA
EA engagées	87	39

Le bocage

Réalisation de diagnostics-actions à l'échelle d'exploitation (inventaire quant./quali.)

- élaboration d'un projet de plantations
- conseil sur de la régénération naturelle
- contractualisation d'aménagements anti-érosifs

Priorité d'intervention

Par Bassin Versant

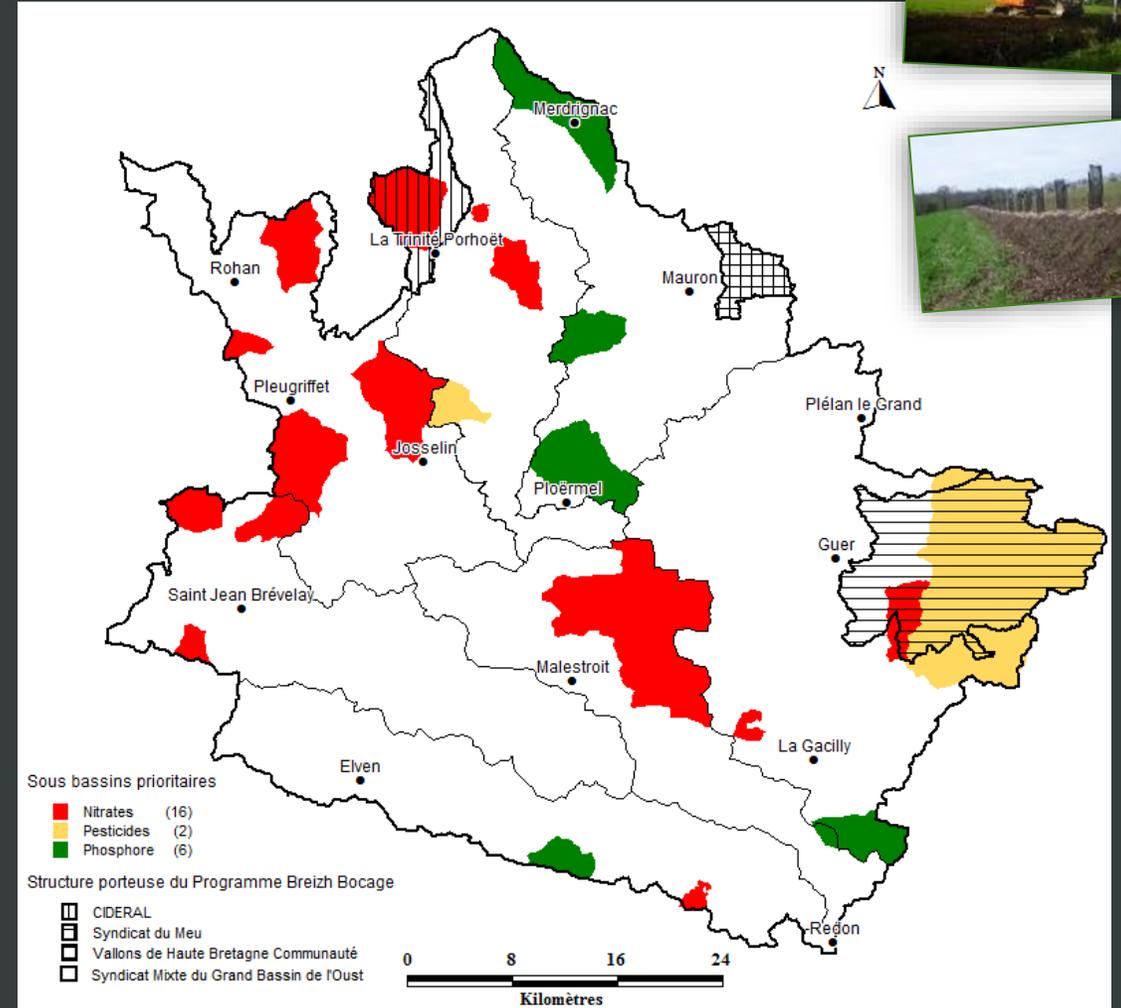
- Yvel – enjeu phosphore (3B1)
- Ninian-Léverin – enjeu phytosanitaire
- Aff – enjeu phytosanitaire
- Autres BV – enjeu azote

→ SMGBO non porteur de BZH
Bocage sur secteur prioritaire

Par actions

- 1 : Diagnostic phosphore/phytosanitaire (SMGBO)
- 2 : Diagnostic azote (CA56)
- 3 : Captages Prioritaires (Fandemay et Gué Blandin) et périmètres de protection de captage
- 4 : Signataires de MAEc
- 5 : Exploitants avec terres en SBVP
- 6 : Zones les plus contributrices

Programme Breizh Bocage



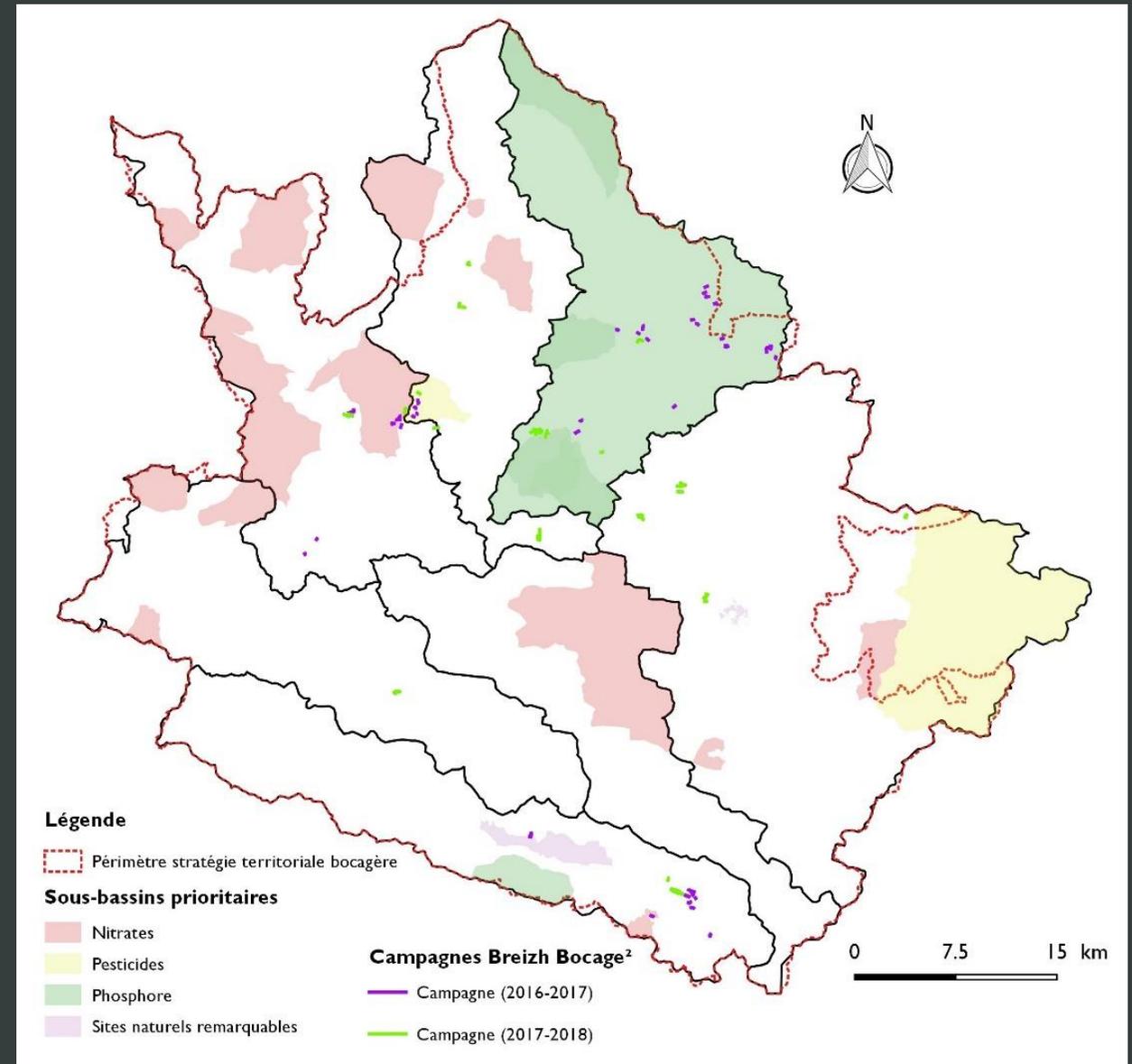
Le bocage

Programme Breizh Bocage

Bilan des plantations 2016 et 2017

BV	Breizh Bocage (16-17)
Arz	2262
Aff	3160
Claie	382
Ninian	2113
Oust aval	0
Oust moyen	2342
Yvel	5464
Total	15723

Attente des linéaires implantés par VHBC



Ressenti des exploitants

Diagnostic et suivi



- Connaissance des parcelles à risque + conseil intéressant
- Prise de conscience des impacts sur l'environnement
- Relation de confiance avec tech. SMGBO (*pas de notion de vente*)
- Prise de conscience des améliorations à faire
- Gratuité
- Pas d'obligation
- Acc. individuel et personnalisé



- Chronophage
- Exploitations agricoles très sollicitées
- Pas demandeur de diagnostics
- Critères DPR2 trop contraignants

Actions collectives



- Nombreux de thèmes d'actions
- Différents types de manifestations (groupes d'échanges, réunions, démos, portes ouvertes...)
- Différents intervenants => qualités
- Forte mobilisation Manifestation multi partenariale
- Différents relais d'info.



- Doublons des thématiques / structure organisatrice

Le bocage



- Adaptation à la demande du terrain => ex :billons à la charrue forestière



- Entretien = surcharge de travail

Freins aux changements

- Contexte éco
- Accessibilité au foncier
- Capacités d'investissement
- **Charge de travail** forte
- Aléas climatiques
- Rentabilité / débouchés pour nouvelles cultures

Ressenti du SMGBO

Diagnostic et suivi



- **Diag « terrain »**
- **Acc. : mise en pratique terrain (desh. méca)**
- **Acquisition de mat. pour desh.méca**



- **Diag uniquement ZP = dynamique territoriale compliquée**
- **Moyens Humains limités : 0,32ETP/an**
→ **nb diag limités**
- **Diag chronophage**
- **Retard méthodo DPR2 donc retard réalisation diag**
- **Pas de DPR2 pendant la période estivale (pas d'écoulement d'eau)**

Actions collectives



- **Mobilisation thématique groupe => relances individuelles**
- **Mobilisation => aide financière mise en place de l'action (ex: désherbage méca.)**
Mobilisation constante /ancien CT



- **SMGBO => Restriction ZP**
- **Thème en fonction enjeux BV (restrictif)**

Le bocage



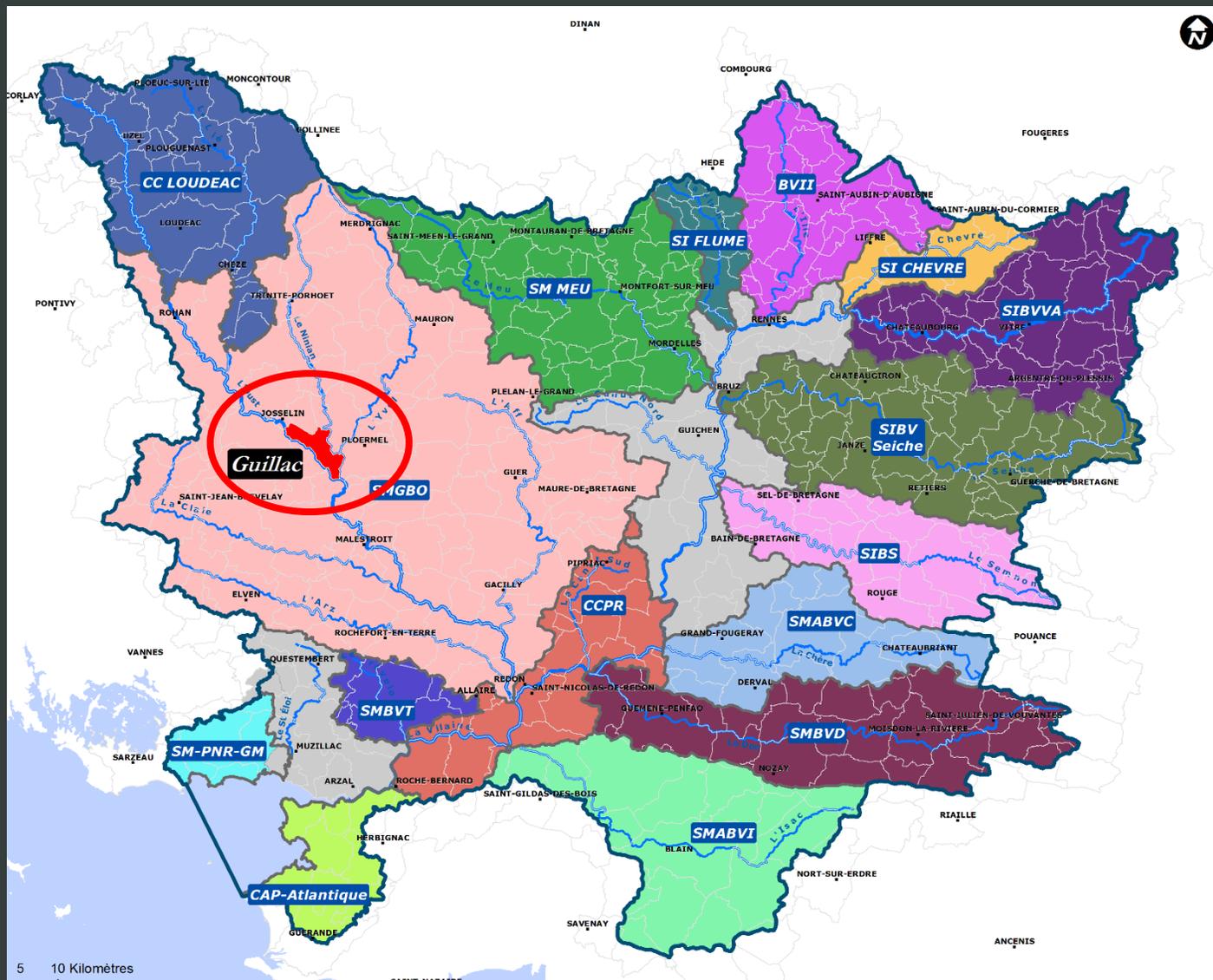
- **Démarche Diag Action cohérente à l'échelle du parcellaire**
- **Sectorisation calquée sur les zones prioritaires => cohérence de travail en lien avec les enjeux Bv**



- **Démarche très chronophage (diag)**
- **Territoire et personnes ciblées restreints**
- **Annulation 1/4 projets engagés (propriétaires, mitoyenneté, € ..)**

Plan de la présentation

- Situation du bassin versant de la Vilaine
- Principe et leviers d'actions pour lutter contre les pollutions diffuses agricoles
- Retour d'expériences d'opérateur local sur le Grand Bassin de l'Oust
- Les actions auprès des collectivités
 - Charte d'entretien des espaces communaux
 - Protection des milieux dans les documents d'urbanisme
 - Renforcer le lien entre l'eau et l'aménagement du territoire



Actions auprès des collectivités
Zéro phyto sur la commune de
GUILLAC



UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

INTERDITE

SAUF pour les produits : de bio-contrôle, qualifiés à faible risque ou à usage autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique, qui peuvent être utilisés.



ESPACES ACCESSIBLES ET OUVERTS AU PUBLIC :



PROMENADES



FORÊTS



ESPACES VERTS



VOIRIE



TERRAINS SPORTIFS
en libre accès.



CIMETIÈRES
à usage de promenade.



UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

AUTORISÉE

Sous condition de respecter
les autres réglementations en vigueur.



ESPACES PRIVATIFS
même s'ils sont
ouverts au public.



VOIRIE
uniquement sur
des zones difficiles d'accès où
l'interdiction ne peut être envisagée
pour des raisons de sécurité.



TERRAINS SPORTIFS
clos sans accès libre
au public.

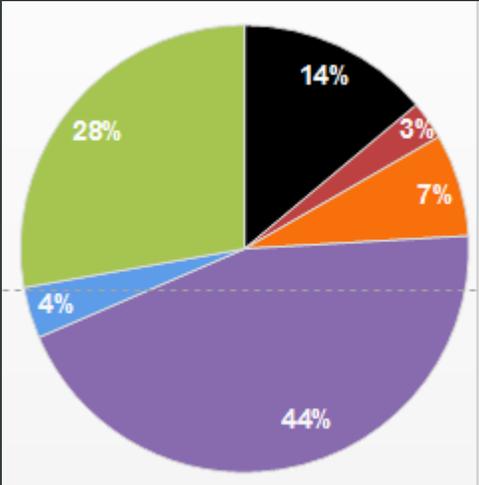
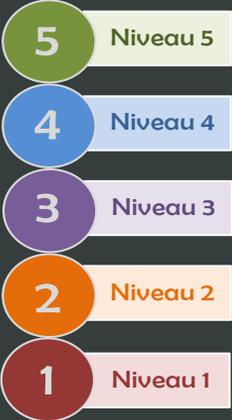
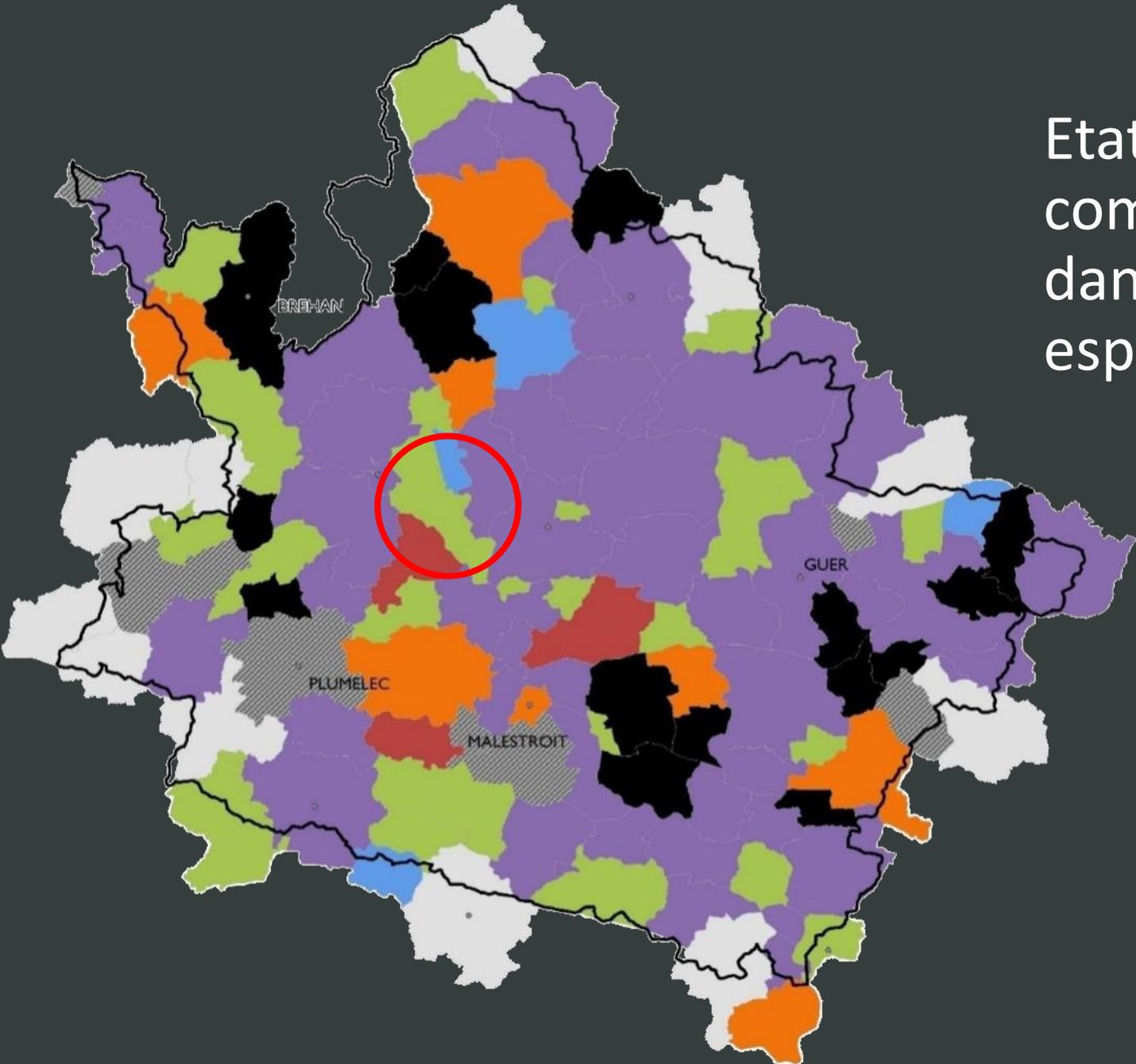


CIMETIÈRES
sans usage de promenade.

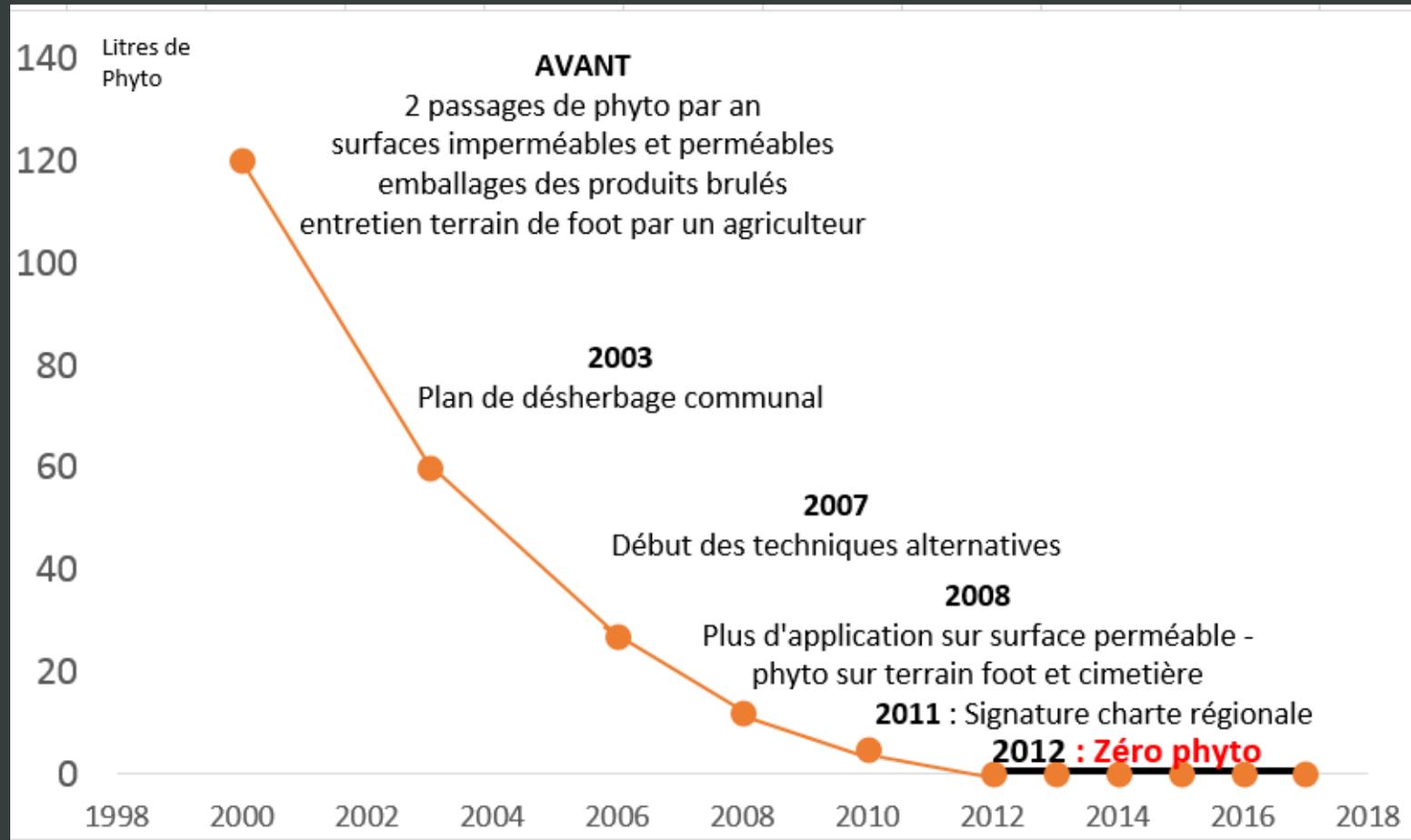
Charte Bretagne

Niveau 1	<ul style="list-style-type: none">- Plan de désherbage communal- Informer la population sur la réglementation en vigueur
Niveau 2	<ul style="list-style-type: none">- Utiliser des techniques alternatives sur au moins 50% des surfaces à risques élevés- Prendre en compte les contraintes d'entretien dans les nouveaux projets d'aménagement- Non utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les crèches, les écoles et centres de loisirs
Niveau 3	<ul style="list-style-type: none">- N'utiliser aucun produit phytopharmaceutique sur les surfaces à risques élevés
Niveau 4	<ul style="list-style-type: none">- Sur les surfaces à risque faible, n'utiliser aucun produit phytopharmaceutique ou aucun biocide antimousse à l'exception de biocontrôle et de produits labellisés AB
Niveau 5	<ul style="list-style-type: none">- Zéro phyto

Etat d'avancement des communes du SMGBO dans la Charte d'entretien des espaces communaux



Les grandes étapes vers le zéro phyto à Guillac

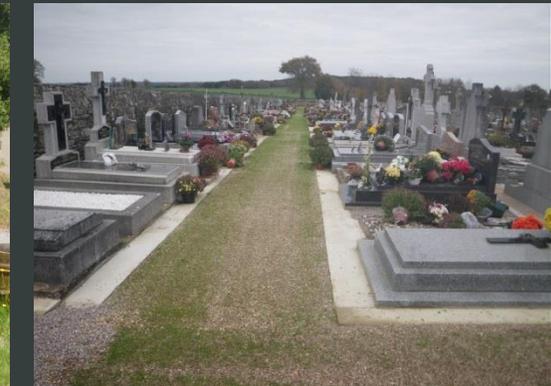


Les grandes étapes

2015 : Plan de gestion différenciée des espaces communaux



2017 : Prix zéro phyto durable de la Région



Plan de la présentation

- Situation du bassin versant de la Vilaine
- Principe et leviers d'actions pour lutter contre les pollutions diffuses agricoles
- Retour d'expériences d'opérateur local sur le Grand Bassin de l'Oust
- **Les actions auprès des collectivités**
 - Charte d'entretien des espaces communaux
 - Protection des milieux dans les documents d'urbanisme
 - Renforcer le lien entre l'eau et l'aménagement du territoire

Protection des milieux dans les documents d'urbanisme

Cours d'eau



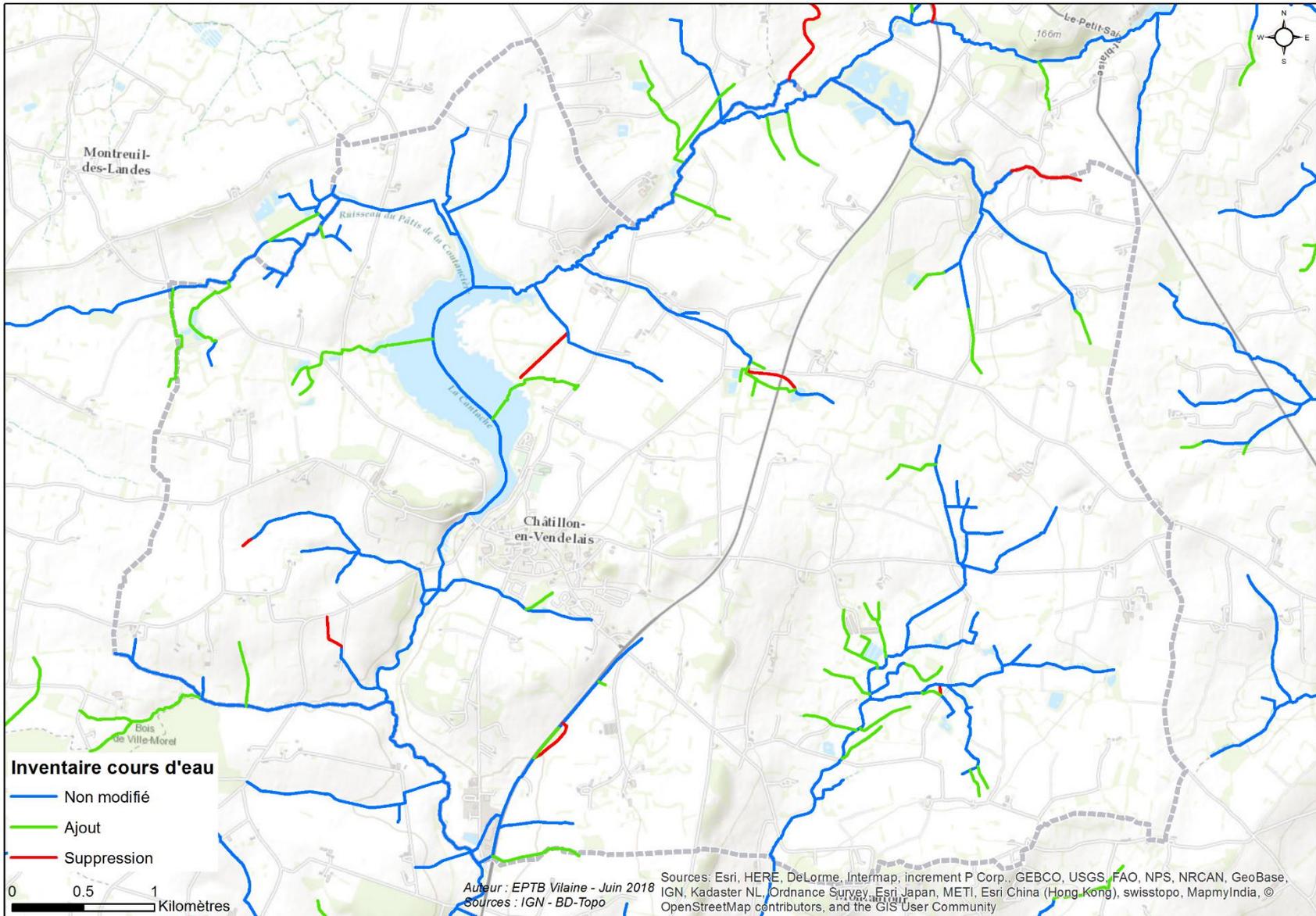
Zones humides

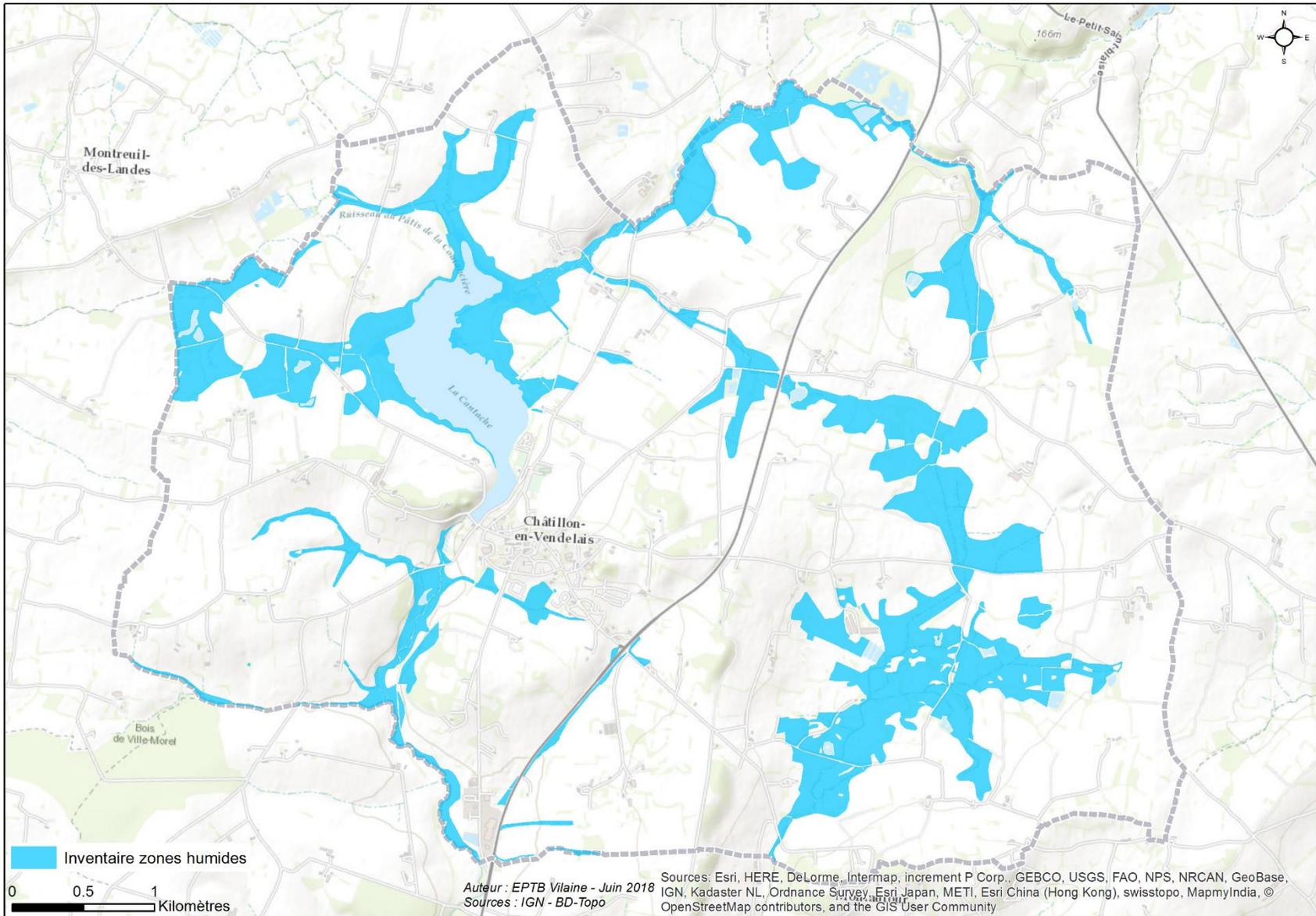


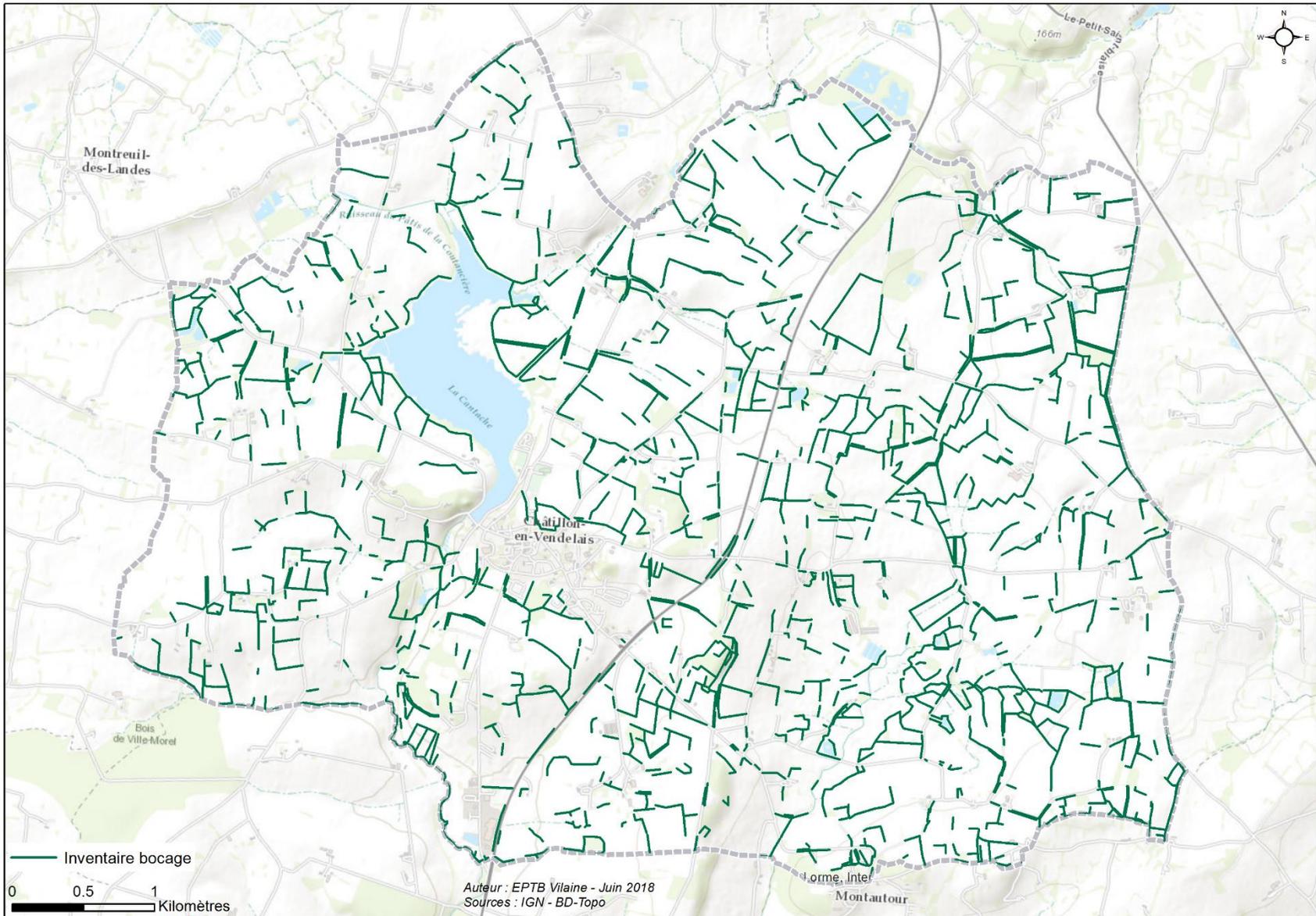
Bocage

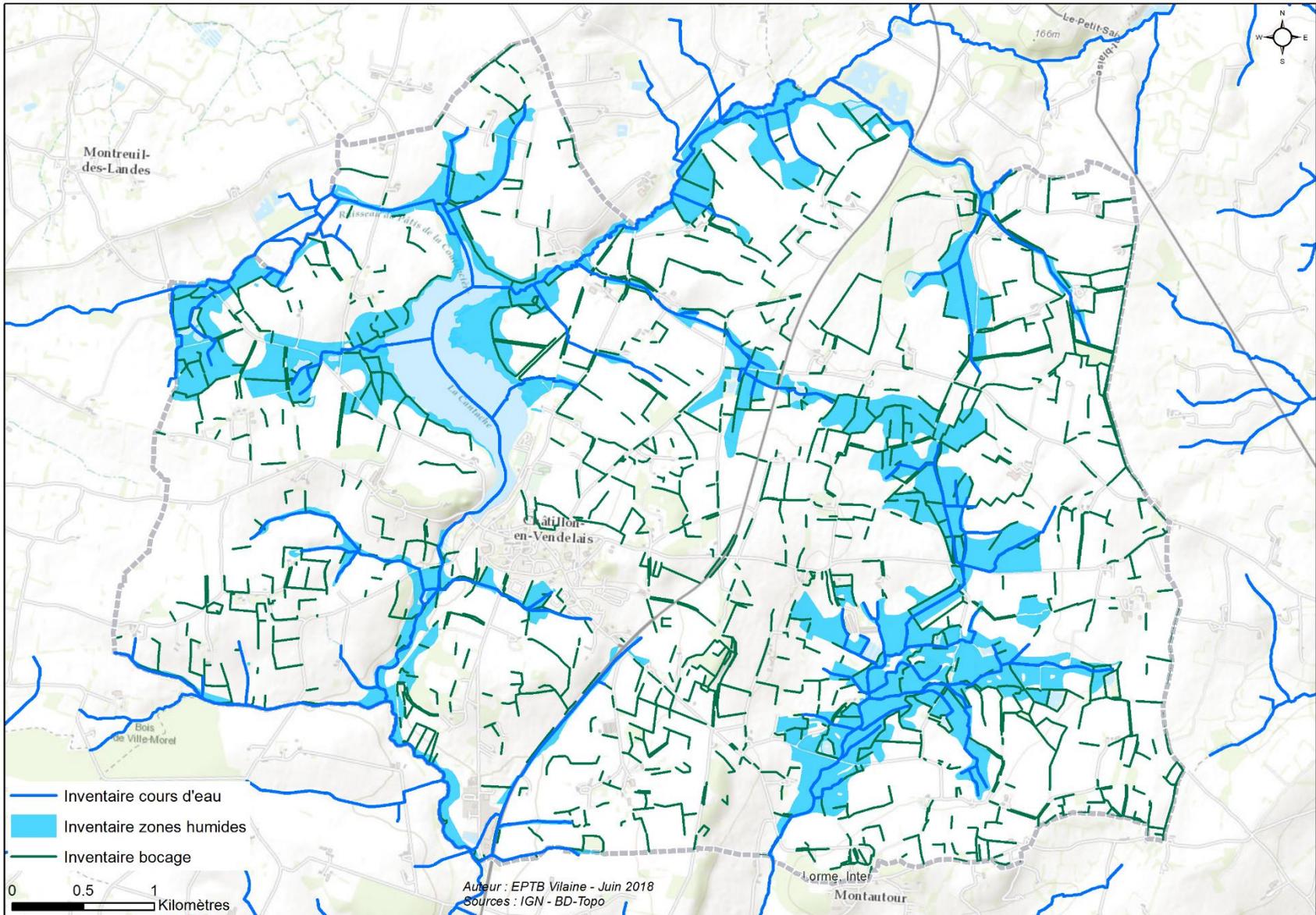


Eviter, Réduire, Compenser









Plan de la présentation

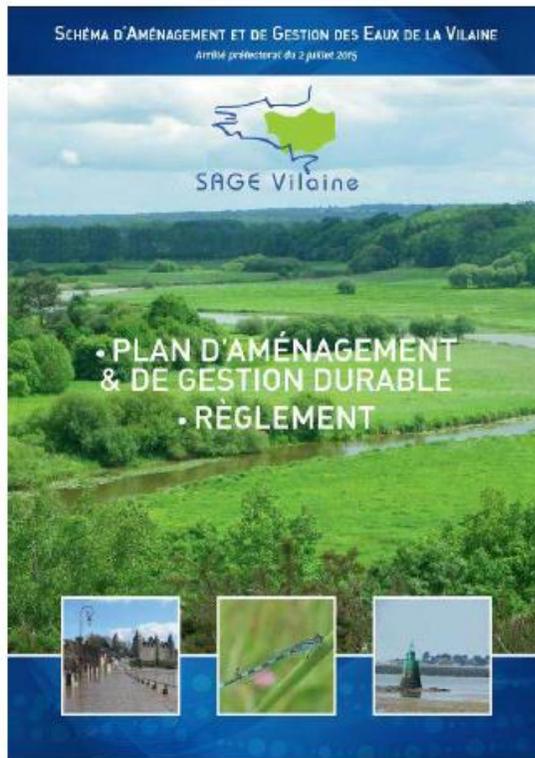
- Situation du bassin versant de la Vilaine
- Principe et leviers d'actions pour lutter contre les pollutions diffuses agricoles
- Retour d'expériences d'opérateur local sur le Grand Bassin de l'Oust
- **Les actions auprès des collectivités**
 - Charte d'entretien des espaces communaux
 - Protection des milieux dans les documents d'urbanisme
 - Renforcer le lien entre l'eau et l'aménagement du territoire



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vilaine

Arrêté préfectoral du 2 juillet 2015

**Extraction des dispositions et articles du règlement
relatifs à l'urbanisme**



44 dispositions et articles du règlement relatifs à l'aménagement du territoire

- Zones humides 6
- Cours d'eau 7
- Baie de Vilaine 3
- Altération de la qualité par le phosphore et pesticides 4
- Altération de la qualité par les rejets de l'assainissement 9
- Altération des milieux par les espèces invasives 1
- Prévenir le risque d'inondations 8
- Organisation des maîtrises d'ouvrages et territoires 6

Schéma d'organisation eau et urbanisme

Pour une meilleure coopération entre les acteurs de l'eau et de l'urbanisme

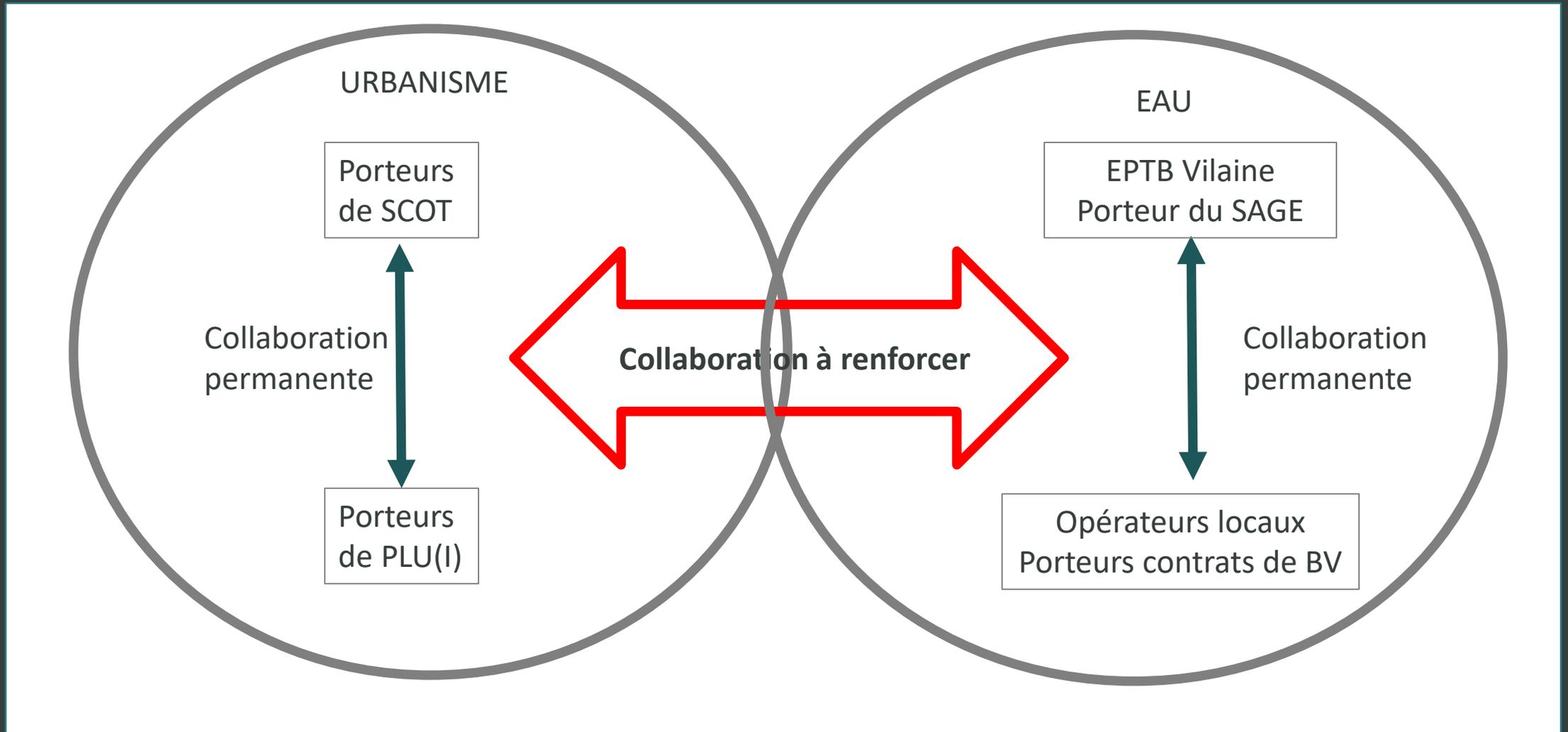
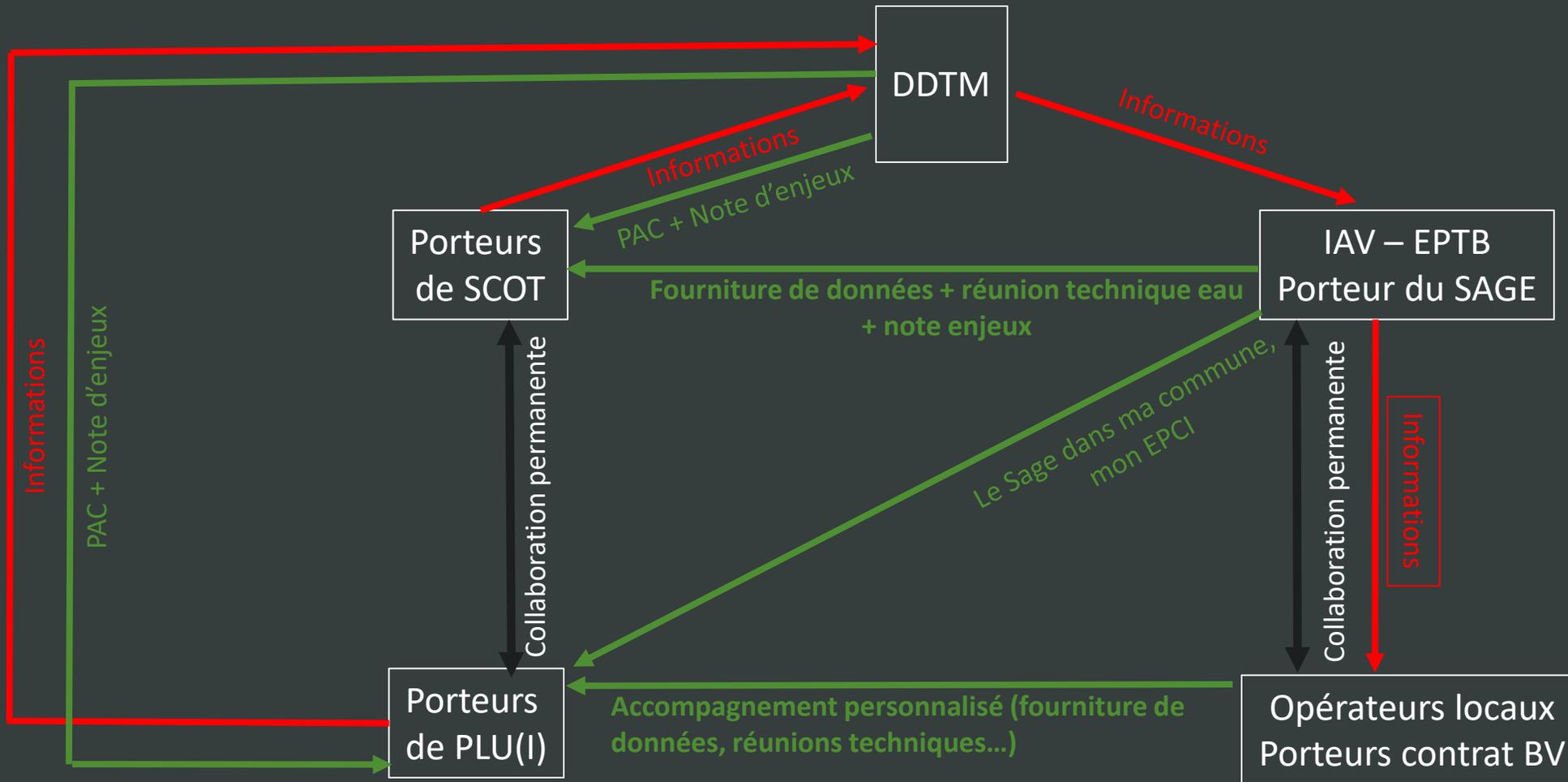


Schéma d'organisation eau et urbanisme

Pour une meilleure coopération entre les acteurs de l'eau et de l'urbanisme



Avis de la Commission permanente : pour le SCOT du Pays de Redon

La Commission permanente émet un avis favorable (moins 1 avis défavorable) à ce projet en recommandant de veiller à la compatibilité du SCOT avec le SAGE révisé en 2015 et sous réserve :

- zones humides : d'intégrer l'article 1 du règlement du SAGE et préciser l'importance de réaliser des inventaires complémentaires lors de la conception des projets d'aménagement.
- cours d'eau : d'intégrer la protection des cours d'eau au même titre que la protection des zones humides.
- bocage : de demander la protection du bocage dans les documents d'urbanisme ainsi que, dans les zones prioritaires, sa restauration.
- inondations : de renforcer la prise en compte des atlas des zones inondables dans les documents d'urbanisme et ajouter un axe sur la réduction de la vulnérabilité des enjeux existants en zone inondable.
- assainissement : de conditionner les prévisions d'urbanisation et de développement à la capacité d'acceptabilité du milieu, et pas seulement à la capacité des infrastructures d'assainissement.
- de demander l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées dans les



Merci de votre participation

SYLOA
LE 19 JUIN 2018

